



Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3-1 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas.

Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative.

Ce document est émis par le ministère en charge de l'écologie.

Ce formulaire peut se remplir facilement sur ordinateur. Si vous ne disposez pas du logiciel adapté, vous pouvez télécharger Adobe Acrobat Reader gratuitement [via ce lien](#)

Cadre réservé à l'autorité chargée de l'examen au cas par cas

Date de réception : / /

Dossier complet le : / /

N° d'enregistrement :

1 Intitulé du projet

2 Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom(s)

2.2 Personne morale

Dénomination

Raison sociale

N° SIRET

Type de société (SA, SCI...)

Représentant de la personne morale : ☐ Madame

Nom

☐ Monsieur

Prénom(s)

3 Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.)

3.1 Le projet fait-il l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement ? (clause-filet) ?

☐ Oui ☐ Non

3.2 Le projet fait-il l'objet d'une soumission volontaire à examen au cas par cas au titre du III de l'article R.122-2-1 ?

☐ Oui ☐ Non

4 Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire.

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

4.2 Objectifs du projet

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 Dans sa phase travaux

4.3.2 Dans sa phase d'exploitation et de démantèlement

4.4 À quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

① La décision de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques du projet	Valeurs

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune d'implantation

Numéro : Voie :

Lieu-dit :

Localité :

Code postal : BP : Cedex :

Coordonnées géographiques^[1]

Long. : ° ' " Lat. : ° ' "

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°,11°a) b),12°,13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36°, 37°, 38°, 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement

Point de départ : Long. : ° ' " Lat. : ° ' "

Point de d'arrivée : Long. : ° ' " Lat. : ° ' "

Communes traversées :

Précisez le document d'urbanisme en vigueur et les zonages auxquels le projet est soumis :

 Joignez à votre demande les annexes n°2 à 6.

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

☐ Oui ☐ Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage avait-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

☐ Oui ☐ Non

[1] Pour l'outre-mer, voir notice explicative.

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ? En cas de modification du projet, préciser les caractéristiques du projet « avant /après ».

5 Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

① Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive Géo-IDE, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	☐	☐	
En zone de montagne ?	☐	☐	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	☐	☐	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	☐	☐	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	☐	☐	

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	☐	☐	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	☐	☐	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	☐	☐	
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ?	☐	☐	
Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	☐	☐	
Dans un site ou sur des sols pollués ?	☐	☐	
Dans une zone de répartition des eaux ?	☐	☐	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	☐	☐	
Dans un site inscrit ?	☐	☐	

Le projet se situe-t-il dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	☐	☐	
D'un site classé ?	☐	☐	

6 Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	☐	☐	
	Impliquera-t-il des drainages/ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	☐	☐	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	☐	☐	
	Est-il déficitaire en matériaux ?	☐	☐	
	Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	☐	☐	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Est-il en adéquation avec les ressources disponibles, les équipements d'alimentation en eau potable/ assainissement ?	☐	☐	
	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	☐	☐	
Milieu naturel	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	☐	☐	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	☐	☐	
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	☐	☐	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	☐	☐	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	☐	☐	
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	☐	☐	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics ?	☐	☐	
	Est-il source de bruit ?	☐	☐	
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	☐	☐	
	Engendre-t-il des odeurs ?	☐	☐	
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	☐	☐	
	Engendre-t-il des vibrations ?	☐	☐	
	Est-il concerné par des vibrations ?	☐	☐	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?	☐	☐	
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	☐	☐	
Émissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	☐	☐	
	Engendre-t-il des rejets liquides ?	☐	☐	
	Si oui, dans quel milieu ?	☐	☐	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Émissions	Engendre-t-il des effluents ?	☐	☐	
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	☐	☐	
Patrimoine/Cadre de vie/Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	☐	☐	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	☐	☐	

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

☐ Oui ☐ Non

Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

☐ Oui ☐ Non

Si oui, décrivez lesquelles :

6.4 Description des principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

6.5 Description, le cas échéant, des mesures et caractéristiques du projet susceptibles d'être retenues ou mises en œuvre pour éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (en y incluant les scénarios alternatifs éventuellement étudiés) et permettant de s'assurer de l'absence d'impacts résiduels notables. Il convient de préciser et de détailler ces mesures (type de mesures, contenu, mise en œuvre, suivi, durée).

7 Auto-évaluation (facultatif)

① Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

8 Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié .	☐
2	Si le projet fait l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement (clause filet), la décision administrative soumettant le projet au cas par cas.	☐
3	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe).	☐
4	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain.	☐
5	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé	☐
6	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), 9°a), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau	☐
7	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	☐

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d’ouvrage ou petitionnaire

ⓘ Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d’évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent.

Objet		
1		☐
2		☐
3		☐
4		☐
5		☐

9 Engagement et signature

Je certifie sur l’honneur avoir pris en compte les principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l’environnement requises au titre d’autres législations applicables ☐

Je certifie sur l’honneur l’exactitude des renseignements ci-dessus ☐

Nom

Prénom

Qualité du signataire

À

Fait le / /



Signature du (des) demandeur(s)

Complément – projet n°2024-8372

Bonjour,

Voici les précisions demandées quant à la rubrique 4.5 du cerfa :

	Etat initial	Projet
Places de stationnement	59 places aériennes	114 places en sous sol
Emplacements vélos	0 emplacements dédiés	185 emplacements vélos
Surface d'espaces vert (pleine terre)	2 173m ²	2 696m ²

Concernant l'insertion urbaine et paysagère, comme évoqué lors de notre entretien téléphonique, nous travaillons en étroite collaboration avec les services de l'urbanisme de la ville de Lille et de la MEL et de la SPL Euralille avec qui nous réalisons des réunions mensuelles sur l'évolution du projet.

C'est la SPL Euralille qui a rédigé la fiche de lot initiale en accord avec la ville et la MEL.

Concernant l'ABF, nous lui avons présenté l'esquisse du projet, nous avons un rendez-vous avec lui qui est d'ores et déjà programmé le 03/12/2024 pour lui présenter les dernières retouches du projet.

Nous n'avons donc pas d'avis écrit à proprement parlé de la part de l'ABF car il ne le fournira uniquement lors de l'instruction du permis de construire mais il est totalement intégré à la démarche de conception.

Vous trouverez, à toutes fins utiles, le compte rendu de la réunion de présentation à l'ABF de l'esquisse du projet en pièce jointe.

Merci de nous préciser par retour de mail si ces réponses vous conviennent ou si le dossier nécessite plus de précisions.

Dans l'attente de votre retour.

Cordialement

Benjamin Waymel

Chargé d'affaire Logements neufs

6/8 Rue Firmin Gillot

75015 PARIS



archimed
environnement



ANNEXE OBLIGATOIRE N°2

Plan de situation

BUREAU D'ÉTUDES ENVIRONNEMENT		MAÎTRE D'OUVRAGE		OPERATION		Date :	Dossier n° :
 5, RUE DU TALUS 67400 ILLKIRCH-GRAFFENSTADEN contact@archimed-env.com		NOVÉ 11 Place de l'Europe 78140 Velizy-Villacoublay		Projet immobilier 8 Boulevard Émile Dubuisson 59000 Lille		23/10/2020	D2024-143
						Version : 1-DHA	Format : A3

ANNEXE OBLIGATOIRE N°2 : PLAN DE SITUATION





archimed
environnement

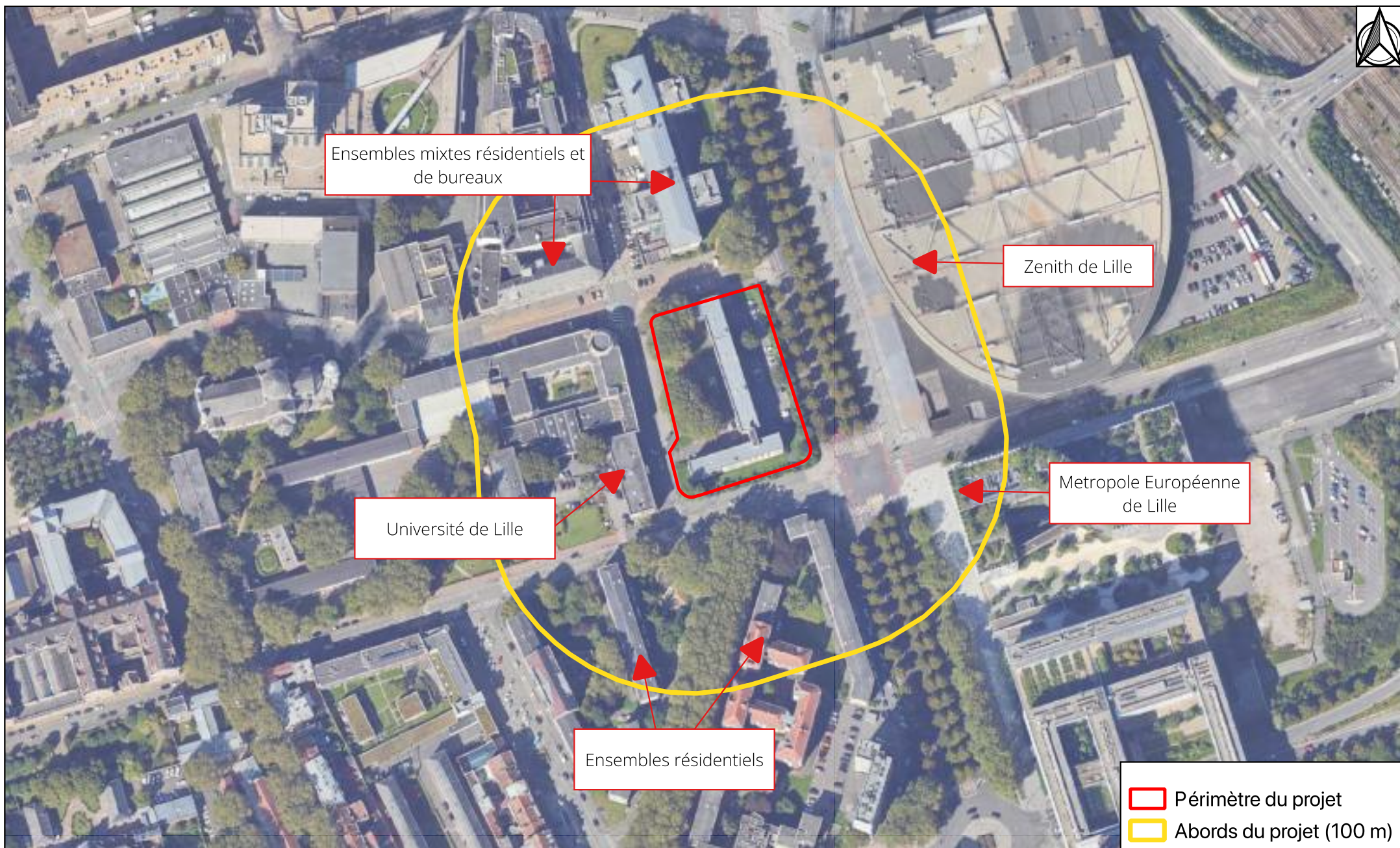


ANNEXE OBLIGATOIRE N°4

Plan des abords



ANNEXE OBLIGATOIRE n° 4 : PLAN DES ABORDS





archimed
environnement



ANNEXE OBLIGATOIRE N°3

Reportage photographique

NOVÉ

LILLE (59) – RESIDENCE DUBUISSON

ANNEXE OBLIGATOIRE N°3 : REPORTAGE PHOTOGRAPHIQUE



BUREAU D'ÉTUDES ENVIRONNEMENT		Date : 23/10/2024	Dossier.n° : D2024-143
	archimed environnement	5, RUE DU TALUS 67400 ILLKIRCH-GRAFFENSTADEN contact@archimed-env.com	
		Version : 1-AVE	Échelle : 1/700 - A4
DEMANDEUR		OPERATION	
Nové 11, Place de l'Europe 78140 Vélizy-Villacoublay		Projet immobilier 8 Boulevard Émile Buisson 59000 Lille	
PLAN DE LOCALISATION DES VUES DU SITE			

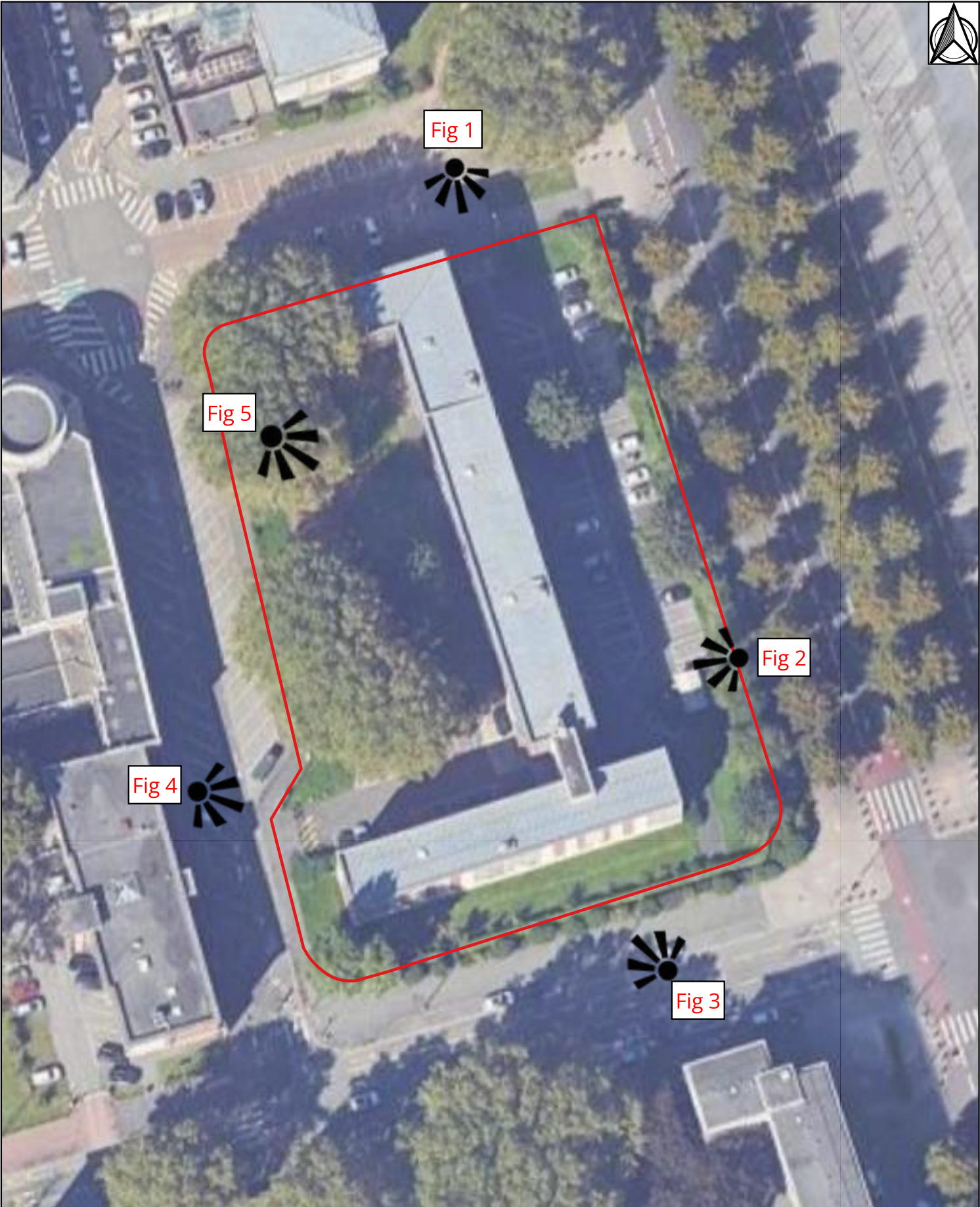




Illustration 1 : Vue vers le Sud depuis le Nord du site – Source Ing'Europ - 09/2019



Illustration 2 : Vue du bâtiment existant depuis l'Est du site - Source Ing'Europ - 09/2019



Illustration 3 : Vue du bâtiment depuis la rue Lefèvre - Source Ing'Europ - 09/2019



Illustration 4 : Vue du bâtiment vers le Sud depuis l'Ouest du site - Source Ing'Europ - 09/2019



Illustration 5 : Vue de l'espace vert au milieu du site depuis le Nord - Source Ing'Europ - 09/2019



archimed
environnement



Annexe 1

*Plan masse du projet – Nové,
Fresh architectures,
28/10/2024*



NOVÉ

LILLE (59) – PROGRAMME IMMOBILIER RESIDENCE DUBUISSON

Rapport d'accompagnement au CERFA de demande d'examen au cas par cas



Sommaire

1.	Contexte du projet.....	9
2.	Données d'entrée.....	11
3.	Projet du Maître d'Ouvrage	12
3.1	Description et localisation du site	12
3.2	Description du projet.....	13
4.	Analyse de l'état initial du site	15
4.1	Contexte météorologique	15
4.2	Topographie.....	17
4.3	Géologie.....	17
4.4	Eaux souterraines.....	20
4.5	Eaux superficielles.....	22
4.6	Risques naturels et technologiques.....	24
4.7	Milieu naturel.....	25
4.8	Pollution des sols.....	30
4.9	Paysage et patrimoine.....	32
4.10	Servitudes d'Utilité Publique.....	35
4.11	Trafic et mobilité	37
4.12	Nuisances sonores.....	37
4.13	Qualité de l'air.....	42
4.14	Réseaux divers	45
5.	Synthèse des enjeux associés à la zone d'étude.....	46
6.	Impacts du projet et prise en compte de l'environnement.....	48
6.1	Impacts du projet sur l'environnement et prises en compte dans le projet	48
6.2	Conclusion.....	51

Annexes

Annexe 1	Plan masse du projet – Nové, Fresh architectures, 28/10/2024.....	52
	Étude géotechnique G1 PGC - 01/12/2020 - Fondasol.....	53
Annexe 2	Étude historique et technique de pollution pyrotechnique – Établissement du service d'Infrastructure de la défense de Metz - 28/09/2015.....	54
Annexe 3	Attestation de l'Établissement du Service d'Infrastructure de la Défense de Metz concernant l'absence de pollution pyrotechnique – 20/02/2019	55
Annexe 4	Courrier du Service d'Infrastructure de la Défense au Service de l'Architecture et du Patrimoine de Lille du 06/03/2019 et courrier de la DRAC des Hauts-de-France du 14/03/2019	56
Annexe 5		
Annexe 6	Inventaire des habitats faune & flore – détection de présence de chauve-souris – Eco Logic – Octobre 2024.....	57

Illustrations

Illustration 1 : Plan du projet envisagé – Source Nové - Octobre 2024.....	9
Illustration 2 : Plan de situation du projet – Source Géoportail	10
Illustration 3 : Plan parcellaire du projet – Source Géoportail	12
Illustration 4 : Situation de l'ensemble de logements existants, objets du projet de réhabilitation – Source Nové	13
Illustration 5 : Plan du projet envisagé – Source Nové - Octobre 2024.....	14
Illustration 6 : Perspective du projet depuis la jonction de la rue Georges Lefebvre et du Boulevard Dubuisson – Source Nové - Octobre 2024.....	14
Illustration 7 : Perspective du projet depuis la rue Paul Duez – Source Nové - Octobre 2024.....	15
Illustration 8 : Graphique représentant l'ensoleillement (en jaune), les jours partiellement ensoleillés (en gris) et les jours nuageux (en noir) pour la station de Lille-Lesquin – Source Météoblue.....	15
Illustration 9 : Rose des vents de la station météorologique de Lille-Lesquin - Source Météoblue	16
Illustration 10 : Cartographie de la géologie du site – Source INFOTERRE	18
Illustration 11 : Extrait des cartes des fortifications Vauban de Lille -- Source Fondasol.....	19
Illustration 12 : Localisation de la masse d'eau souterraine n° 1003 « Aquifère crayeux du bassin versant souterrain de la Deûle – Source SIGES Nord-Pas-de-Calais.....	20

Illustration 13 : Carte piézométrique schématique des hautes eaux d'avril-mai 2009 de la masse d'eau souterraine n° 1003 « Aquifère crayeux du bassin versant souterrain de la Deûle » – Source SIGES Nord-Pas-de-Calais	21
Illustration 14 : Carte piézométrique schématique des basses eaux d'avril-mai 2009 de la masse d'eau souterraine n° 1003 « Aquifère crayeux du bassin versant souterrain de la Deûle » – Source SIGES Nord-Pas-de-Calais	21
Illustration 15 : Localisation des aires de protection des captages d'eau potable dans l'environnement éloigné du site – Source ARS Hauts-de-France.....	22
Illustration 16 : Eaux superficielles en périphérie éloignée du projet – Source Géoportail	23
Illustration 17 : Cartographie de l'aléa retrait-gonflement des argiles au droit du projet – Source Géorisques	24
Illustration 18 : Cartographie des sites Natura 2000 en périphérie Sud éloignée du site– Source INPN....	26
Illustration 19 : Localisation des ZNIEFF dans l'environnement éloigné du site – Source INPN.....	29
Illustration 20 : Éléments de la trame verte et bleue du SRCE dans l'environnement éloigné du projet – Source SRCE du Nord-Pas-de-Calais	30
Illustration 21 : Contexte sites et sols pollués – Source Infoterre	31
Illustration 22 : Localisation des zones de présomption de prescriptions archéologiques.....	33
Illustration 23 : Périmètre de protection des monuments historiques autour du site d'étude – Source Ministère de la Culture	34
Illustration 24 : Extrait de la cartographie des SUP liées aux monuments historiques et aux canalisations d'eau et d'assainissement au droit du projet - Source PLUi de la Métropole Européenne de Lille	35
Illustration 25 : Extrait de la cartographie des SUP liées aux monuments historiques et aux canalisations d'eau et d'assainissement au droit du projet - Source PLUi de la Métropole Européenne de Lille	36
Illustration 26 : Carte de bruit stratégique routier de jour 2019 – Source Métropole Européenne de Lille	40
Illustration 27 : Carte de bruit stratégique routier de nuit 2019 – Source Métropole Européenne de Lille	40
Illustration 28 : Carte de bruit stratégique ferroviaire sur voies conventionnelles de jour 2019 – Source Métropole Européenne de Lille	41
Illustration 29 : Classement sonore de la rue Georges Lefebvre et du Boulevard Émile Dubuisson, au Sud et à l'Est du site – Source DDTM du Nord.....	42
Illustration 30 : : Moyenne annuelle de NO2 en 2022 – Source ATMO Hauts-de-France.....	44
Illustration 31 : Moyenne annuelle de PM10 en 2022 – Source ATMO Hauts-de-France	44
Illustration 32 : Moyenne annuelle de PM2.5 en 2022 – Source ATMO Hauts-de-France	45

Tableaux

Tableau 1 : Liste des sites Natura 2000 dans l'environnement éloigné du site	26
Tableau 2 : Liste des ZNIEFF dans l'environnement éloigné du site.....	28
Tableau 3 : Comptages routiers de 2014 et 2017 sur les axes routiers en limite Sud et Est du projet – Source Métropole Européenne de Lille	37
Tableau 4 : Valeurs limites et objectifs (directive européenne).....	43
Tableau 5 : Lignes directrices de l'OMS (mises à jour fin 2021).....	43
Tableau 6 : Synthèse des enjeux associés à la zone d'étude	46
Tableau 7 : Synthèse des impacts et des mesures prises dans le projet	48

RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX	
MAÎTRE D'OUVRAGE	NOVÉ
SITE	Programme immobilier Résidence Dubuisson
ADRESSE	8 Boulevard Émile DUBUISSON
MISSION	Rapport d'accompagnement au CERFA de demande d'examen au cas
RÉFÉRENCE	D2024-143

VERSIONS		
VERSION	DATE	OBSERVATIONS/MODIFICATIONS
V0	31/10/2024	

CHEF DE PROJET	Charline TOUSSAINT
SUPERVISEUR	Amandine KUBLER

SIGNATAIRES		
RÔLE	NOM	SIGNATURE
RÉDACTION	David HARTZ	
VÉRIFICATION TECHNIQUE / APPROBATION	Charline TOUSSAINT	

Glossaire – Acronymes

ADEME : Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie

AEI : Alimentation en Eau Industrielle

AEP : Alimentation en Eau Potable

APPB : Arrêté Préfectoral de Protection de Biotope

ARR : Analyse des Risques Résiduels

ARS : Agence Régionale de Santé

ASPITET : Apports d'une Stratification Pédologique pour l'Interprétation des Teneurs en Éléments Traces

BASIAS : Inventaire historique de Sites Industriels et Activités de Service

BASOL : Base de données sur les sites et sols pollués (ou potentiellement pollués) appelant une action des pouvoirs publics, à titre préventif ou curatif

BRGM : Bureau de Recherches Géologiques et Minières

CARMEN : CARTographie du Ministère de l'ENVironnement

CNTP : Conditions Normales de Température et de Pression

CPHE : Cote des Plus Hautes Eaux

CSRPN : Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel

DDT : Direction Départementale des Territoires

DRIEAT : Direction Régionale et Interdépartementale de l'Environnement, de l'Aménagement et des Transports

DSP : Délégation de service public

ECS : Eau chaude sanitaire

EPT : Établissement public territorial

EQRS : Évaluation Quantitative des Risques Sanitaires

ICPE : Installations Classées pour la Protection de l'Environnement

INERIS : Institut national de l'environnement industriel et des risques

INPN : Inventaire National du Patrimoine Naturel

INRS : Institut national de recherche et de sécurité

ISDI : Installations de stockage de déchets inertes (ex classe 3)

ISDND : Installations de stockage de déchets non dangereux (ex classe 2)

ISDD : Installations de stockage de déchets dangereux (ex classe 1)

OAP : Orientation d'Aménagement et de Programmation

OMS : Organisation Mondiale de la Santé

PAPI : Programmes d'Actions de Prévention des Inondations

PCAET : Plan Climat Air Énergie du Territoire

PDU : Plan de Déplacement Urbain

PGCSPS : Plan Général de Coordination en matière de Sécurité et de Protection de la Santé

PLD : Plan Local de Déplacements

PLM : Plan Local des Mobilités

PLH : Programme Local de l'Habitat

PLU : Plan Local d'Urbanisme

PNA : Plan National d'Action

PNR : Parc Naturel Régional

PPA : Plan de Protection de l'Atmosphère

PPBE : Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement

PPRI : Plan de Prévention des Risques Inondation

PPRT : Plan de Prévention des Risques Technologique

RNN : Réserve Naturelle Nationale

RNR : Réserve Naturelle Régionale

SAGE : Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux

SCOT : Schéma de Cohérence Territorial

SDAGE : Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux

SIC : Site d'Intérêt Communautaire

SRCE : Schéma Régional de Cohérence Écologique

SRT : Surface thermique au sens de la réglementation thermique

TEF : Facteur d'équivalence toxique

VTR : Valeur Toxicologique de Référence

ZICO : Zone Importante pour la Conservation des Oiseaux

ZNIEFF : Zone Naturelle d'Intérêt Écologique Faunistique et Floristique

ZPS : Zone de Protection Spéciale

ZSC : Zone Spéciale de Conservation

1. Contexte du projet

La société Nové porte un projet de construction sur des terrains appartenant au Ministère des Armées situés 8 Boulevard Emile Dubuisson sur le territoire de la ville de LILLE (59).

Il s'agit d'un projet de construction, sur un tènement foncier total d'environ 0,5 ha, d'un ensemble de bâtiments plus important que celui existant actuellement sur son site d'implantation, ce dernier étant appelé à être démoli.



Illustration 1 : Plan du projet envisagé – Source Nové - Octobre 2024

La programmation comporte 106 logements et une crèche de 500 m² en rez-de-chaussée.

Les bâtiments pourront aller jusqu'en R+10, avec 2 niveaux de sous-sol.

La surface de plancher totale envisagée représente 10292 m².

Le site d'étude s'inscrit en plein cœur du centre historique de Lille et de la Métropole Européenne de Lille.

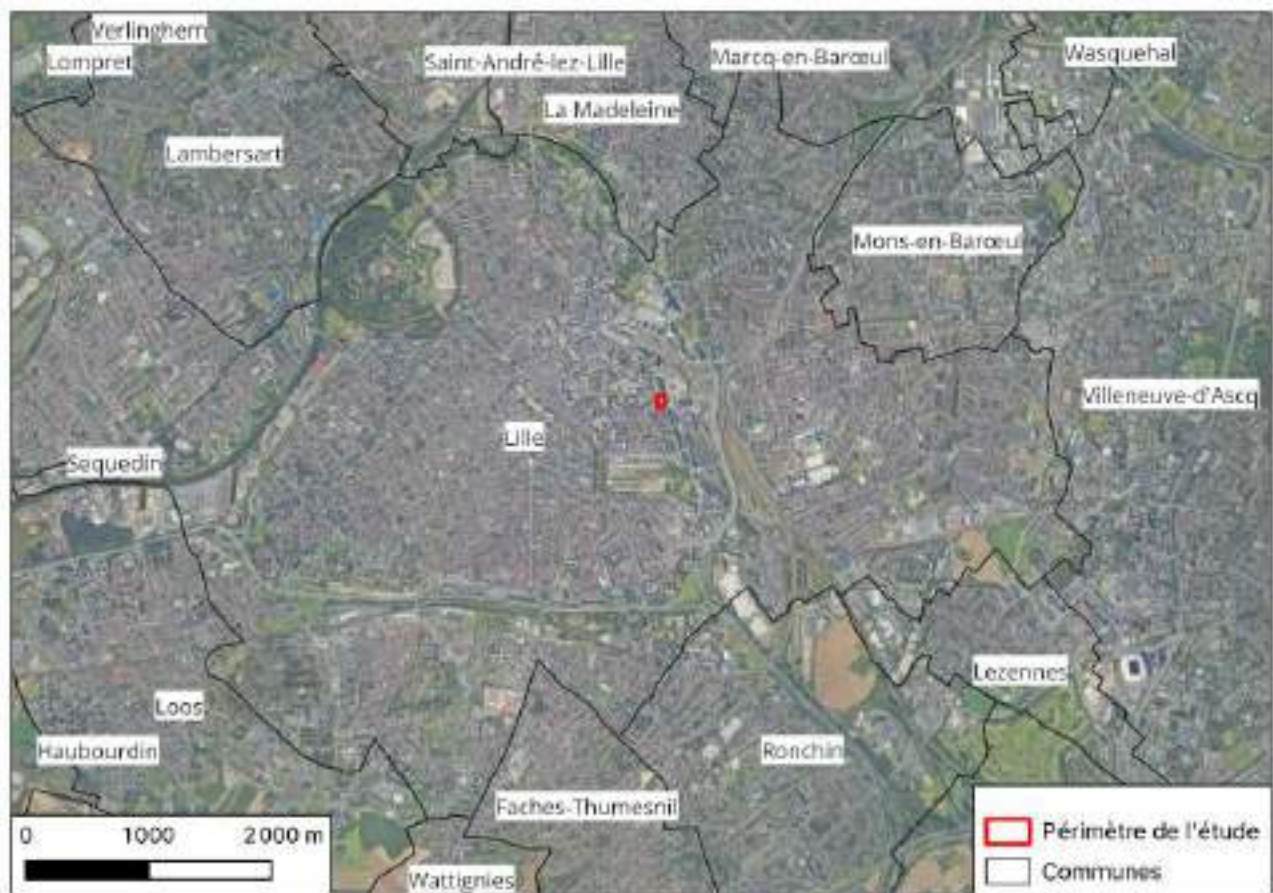


Illustration 2 : Plan de situation du projet – Source Géoportail

Il est délimité :

- à l'Ouest : par la rue Paul Duez ;
- au Nord : par la rue Charles Debierre ;
- à l'Est : par le Boulevard Émile Dubuisson ;
- au Sud : par la rue Georges Lefebvre.

De par sa nature et sa surface supérieure à 10 000 m² (10 292 m²), le projet est concerné par la rubrique 39.a de l'annexe à l'article R122-2 du code de l'environnement, qui le soumet à **examen au cas par cas** :

- **Rubrique 39.a** : Travaux et constructions qui créent une surface de plancher au sens de l'article R. 111-22 du code de l'urbanisme ou une emprise au sol au sens de l'article R. * 420-1 du même code supérieure ou égale à 10 000 m² ;

Lorsqu'un projet relève du champ de l'examen au cas par cas, l'autorité environnementale apprécie si le projet en question est susceptible ou non d'avoir un impact notable sur l'environnement et la santé humaine. Elle procède à cette analyse en se fondant sur une liste de critères portant sur les caractéristiques du projet, sa localisation et les caractéristiques des impacts potentiels.

Dans le cas où le projet est identifié comme susceptible d'avoir des impacts notables, une étude permettant de prendre en compte ces derniers et de les corriger, est réalisée et annexée au dossier de demande.

La décision de soumettre ou non le projet à évaluation environnementale se fonde donc sur l'analyse du formulaire de demande d'examen (CERFA) dans lequel le maître d'ouvrage précise les principales caractéristiques du projet et les mesures de gestion.

Le dossier présentera en annexes complémentaires, toutes les études environnementales réalisées sur le site et qui assurent la prise en compte des sensibilités environnementales des milieux. Ces études et leurs synthèses sont présentées dans le présent document.

2. Données d'entrée

Le présent rapport a été établi d'après les documents suivants :

- étude historique et technique de pollution pyrotechnique n° 507117 du 28/09/2015 – Ministère des Armées – Secrétariat Général pour l'Administration - Établissement du Service d'Infrastructure de la Défense de Metz ;
- attestation de l'Établissement du Service d'Infrastructure de la Défense de Metz concernant l'absence de pollution pyrotechnique au droit du projet ;
- courrier du Service d'Infrastructure de la Défense à la Direction du Service Territorial de l'Architecture et du Patrimoine de Lille du 06/03/2019 ;
- note technico-environnementale – Ing'europ – 10/09/2019 ;
- courrier de la Direction Régionale des Affaires Culturelles des Hauts-de-France du 14/03/2019 ;
- étude géotechnique G1 – Fondasol – 01/12/2020 ;
- notice de présentation du projet - Nové, Ministère des armées, Fresh architectures, 15/05/2024 ;
- PLUi 3 de la Métropole Européenne de Lille en vigueur au 28/06/2024 ;
- inventaire habitats faune & flore – détection de présence de chauves-souris – Ecologic, octobre 2024.

Il a été complété par une consultation des sites Internet :

- Géoportail ;
- SIGES Nord-Pas-de-Calais ;
- SRCE du Nord-Pas-de-Calais ;
- INFOTERRE ;
- GEORISQUES.

Par convention, et sauf précision contraire, les plans/images/cartographies présentés dans ce document sont systématiquement positionnés avec le Nord pointant vers le bord supérieur de la page.

3. Projet du Maître d'Ouvrage

3.1 Description et localisation du site

Le site étudié est localisé 8 Boulevard Émile Dubuisson à Lille. Il s'inscrit au droit des parcelles cadastrées n° 55 et 77 de la section HV du plan cadastral, 4 417 et 1 490 m² de surfaces respectives pour un total de 5 907 m². A l'heure actuelle les terrains sont occupés par un ensemble de deux bâtiments de 48 logements domaniaux à destination des personnels du Ministère des Armées. Construit en janvier 1956, son emprise totale représente 5 740 m² pour une superficie bâtie de 1 101 m², une superficie aménagée de 2 378 m² et une superficie non construite de 2 255 m².



Illustration 3 : Plan parcellaire du projet – Source Géoportail

Les abords immédiats du site sont les suivants :

- à l'Ouest : ensemble de bâtiments de l'Université de Lille ;
- au Nord : centre financier de la Banque Postale de Lille ;
- à l'Est : Grand Palais de Lille et siège de la Métropole Européenne de Lille ;
- au Sud : ensemble de bâtiments résidentiels.

Le site s'inscrit dans un environnement urbain et résidentiel à fort enjeu patrimonial et paysager, dans le périmètre de protection de plusieurs monuments historiques.

3.2 Description du projet

Le projet envisagé consiste en la construction de bâtiments plus grands avec une plus grande capacité d'accueil qu'un bâtiment existant, construit en R+4 et comprenant 48 logements, destiné à être démoli.



Illustration 4 : Situation de l'ensemble de logements existants, objets du projet de réhabilitation – Source Nové

La programmation du projet de construction comporte 106 logements créés sur 4 bâtiments en R+4 à R+10 et une crèche de 500 m² en rez-de-chaussée, avec 2 niveaux de sous-sol.

La surface de plancher totale envisagée est de 10 292 m².

La hauteur absolue maximale de 32 m définie dans le règlement du PLUi de la Métropole Européenne de Lille pour les constructions en zone UCM 1.1.1 sera respectée.

La hauteur de façade n'est pas règlementée dans cette zone.

Les espaces extérieurs seront destinés aux voiries et stationnements et à des espaces verts, notamment dans les secteurs Nord-Ouest et Sud-Est du projet, concernés par la servitude d'utilité publique A5 relative à la présence de canalisations d'eau ou d'assainissement.

Des superficies minimales d'espaces verts sont prévues dans la programmation, l'idée étant notamment d'apporter un confort de vie aux usagers et de répondre aux attentes du PLUi en termes de superficies d'espaces libres et de plantations.



Illustration 5 : Plan du projet envisagé – Source Nové - Octobre 2024



Illustration 6 : Perspective du projet depuis la jonction de la rue Georges Lefebvre et du Boulevard Dubuisson – Source Nové - Octobre 2024



Illustration 7 : Perspective du projet depuis la rue Paul Duez – Source Nové - Octobre 2024

4. Analyse de l'état initial du site

4.1 Contexte météorologique

Le climat observé à Lille est dit semi-continental (classification Cfb). Cette classification correspond à un climat avec des hivers froids et humides accompagnés d'étés chauds, avec apparition fréquente d'épisodes de canicule. On observe donc des saisons bien contrastées, liées aux écarts importants de températures. Les conditions météorologiques de Lille sont cependant caractérisées par des précipitations relativement importantes, même pendant le mois le plus sec.

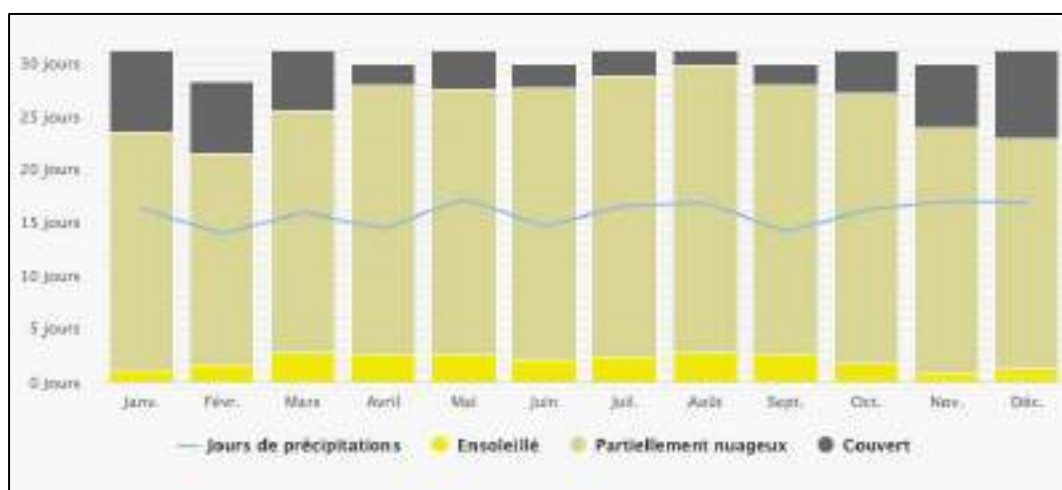


Illustration 8 : Graphique représentant l'ensoleillement (en jaune), les jours partiellement ensoleillés (en gris) et les jours nuageux (en noir) pour la station de Lille-Lesquin – Source Météoblue

D'après les informations fournies par Météo-France pour la période 1991-2020 et les graphiques fournis par Météoblue pour la station de Lille-Lesquin :

- les températures moyennes à l'année sont de 11,3°C. Les températures minimales moyennes sont de 7,5°C, avec une température moyenne la plus basse de 1,7°C en janvier. Les températures moyennes maximales sont de 15°C, avec une température moyenne la plus haute de 23,7°C aux mois de juillet et d'août. Ces écarts importants de températures montrent bien le climat semi-continental de la région ;
- l'ensoleillement est maximal au courant du mois de juillet, avec une moyenne d'environ 8,7 jours et minimal au courant du mois de décembre, avec une moyenne d'environ 2 jours, pour une durée moyenne annuelle de 68 jours.

En ce qui concerne les précipitations, la valeur moyenne est de 740 mm/an. C'est à la fin de l'automne et au début de l'hiver qu'elles sont les plus fortes avec des pics au courant des mois de novembre et de décembre (moyennes de respectivement 75 mm et 73,3 mm). Les précipitations sont toutefois aussi importantes au courant du mois de juillet, avec une moyenne de 71,3 mm.

Enfin, les vents dominants présentés sur la rose des vents ci-dessous, montrent que ce sont notamment les axes Ouest et Ouest/Sud-Ouest ainsi qu'Est-Nord-Est qui sont empruntés par les vents dominants sur le secteur.

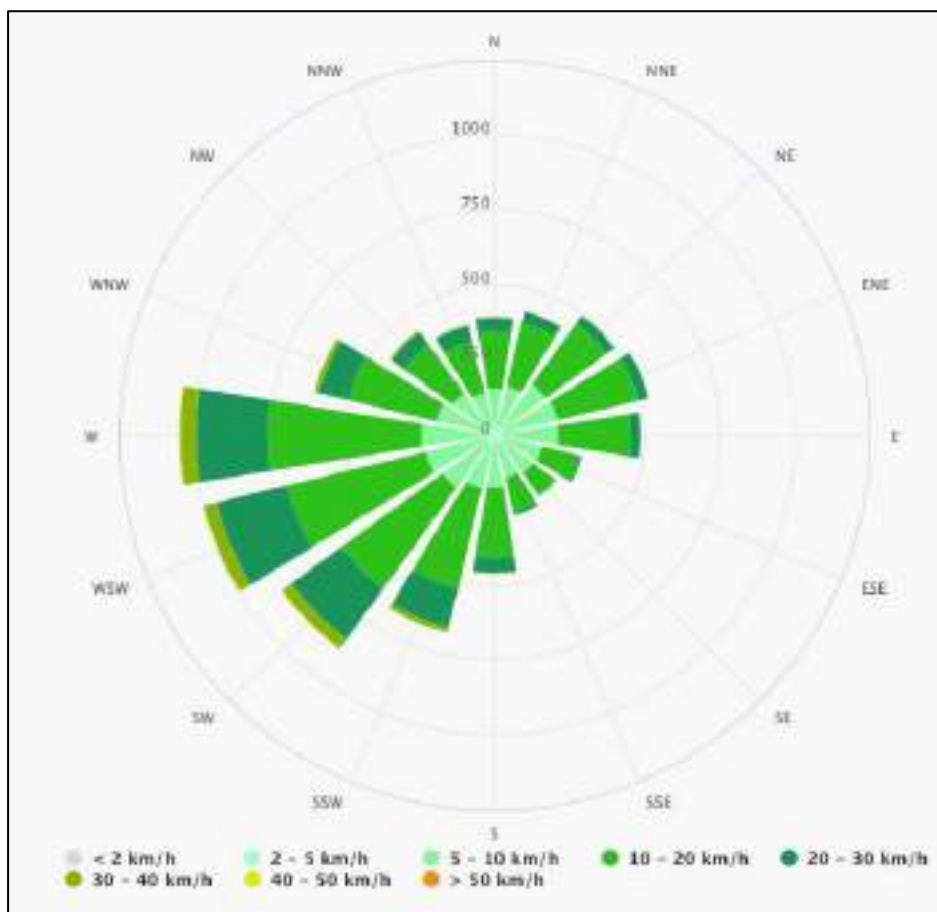


Illustration 9 : Rose des vents de la station météorologique de Lille-Lesquin - Source Météoblue

4.2 Topographie

Situé dans un élargissement de la vallée de la Deûle, le territoire de la Métropole de Lille est relativement plat et ne présente pas de variations topographiques importantes.

Selon le plan topographique, les terrains du projet sont situés à une altitude d'environ 25/26 m NGF IGN69 (Nivellement Général de la France) et sont quasiment plats.

4.3 Géologie

4.3.1 Contexte général

D'après le PLUi de la Métropole Européenne de Lille, son territoire repose sur un substratum calcaire et marneux d'âge secondaire dont la partie supérieure est constituée par les craies du Sénonien et du Turonien supérieur d'épaisseur variant entre 15 et 70 mètres.

En raison de l'anticlinal du Mélantois, cette assise crayeuse est subaffleurante ou présente à faible profondeur sous un revêtement quaternaire limono-argileux d'épaisseur variable dans la partie Sud du territoire de la métropole.

Elle plonge du Sud vers le Nord-Ouest sous une épaisseur croissante de formations tertiaires (argiles de Louvil et sables d'Ostricourt datées du Landénien, puis argiles de Roncq, de Roubaix ou d'Orchies datées de l'Yprésien) et quaternaires (limons argileux ou sableux).

Dans les vallées, de la Deûle, comme cela est le cas pour le projet et de la Marque, ces formations secondaires ou tertiaires sont recouvertes d'une épaisseur plus ou moins importante d'alluvions.

4.3.2 Contexte local

D'après l'étude géotechnique G1 PGC réalisée par Fondasol en 2020 dans le cadre du projet, son substratum est constitué par un recouvrement de remblais et/ou de terre végétale d'épaisseur variable, puis par des limons de plateaux d'ère Quaternaire reposant sur les Argiles de Louvil d'ère Tertiaire et sur la Craie du Sénonien, d'ère Secondaire.



Illustration 10 : Cartographie de la géologie du site – Source INFOTERRE

Les sondages de reconnaissance lithologique conduits dans le cadre de l'étude géotechnique G1 PGC réalisée par Fondasol en 2020 au droit du projet ont permis d'y mettre en évidence la succession lithologique suivante :

- structure de voirie (non relevée sur certains sondages) composée de 2 à 3 cm d'enrobé noir et surmontant une couche d'assise hétérogène composée de graves de schistes graves cimentées plus ou moins altérées, de graves sableuses, et de débris de brique et de mâchefer, sur 0,18 à 0,40 m d'épaisseur ;
- remblai limono-sableux sur 0,2 m d'épaisseur, pouvant surmonter 0,2 m de béton sur certains sondages ;
- ensemble de remblais de limons sablo-graveleux et de sables limono-graveleux marrons foncés à débris divers (brique, craie, schiste, mâchefer...), de limons argileux à débris de craie et du remblai de craie jusqu'à des profondeurs de 3 m à 7,6 m ;
- ensemble d'horizons limoneux, limono-argileux et limono-argilo-crayeux marrons à beiges clairs, semblant correspondre aux limons des plateaux d'ère Quaternaire, reconnu jusqu'à des profondeurs de 6 m à 7,2 m ;
- craie altérée limoneuse beige et de la craie beige à blanche jusqu'à des profondeurs de 10 à 20 m ;

- passage induré d'une épaisseur de 40 à 60 cm, reconnu entre 17,3 et 17,8 m de profondeur sur certains sondages et pouvant correspondre au banc de Tun (horizon silicifié et induré situé entre les formations du Sénonien et celles du Turonien).

L'étude géotechnique signale également une perméabilité médiocre des remblais limono-graveleux et des limons situés entre 2 et 5,5 mètres de profondeur, avec des valeurs variant entre $0,04 \cdot 10^{-6}$ m/s et $2,3 \cdot 10^{-6}$ m/s.

Les épaisseurs de remblais peuvent être variables localement en fonction de l'historique du site, notamment en raison de la présence supposée d'anciennes fortifications VAUBAN, et des différents mouvements de terre qui auraient pu y être opérés.

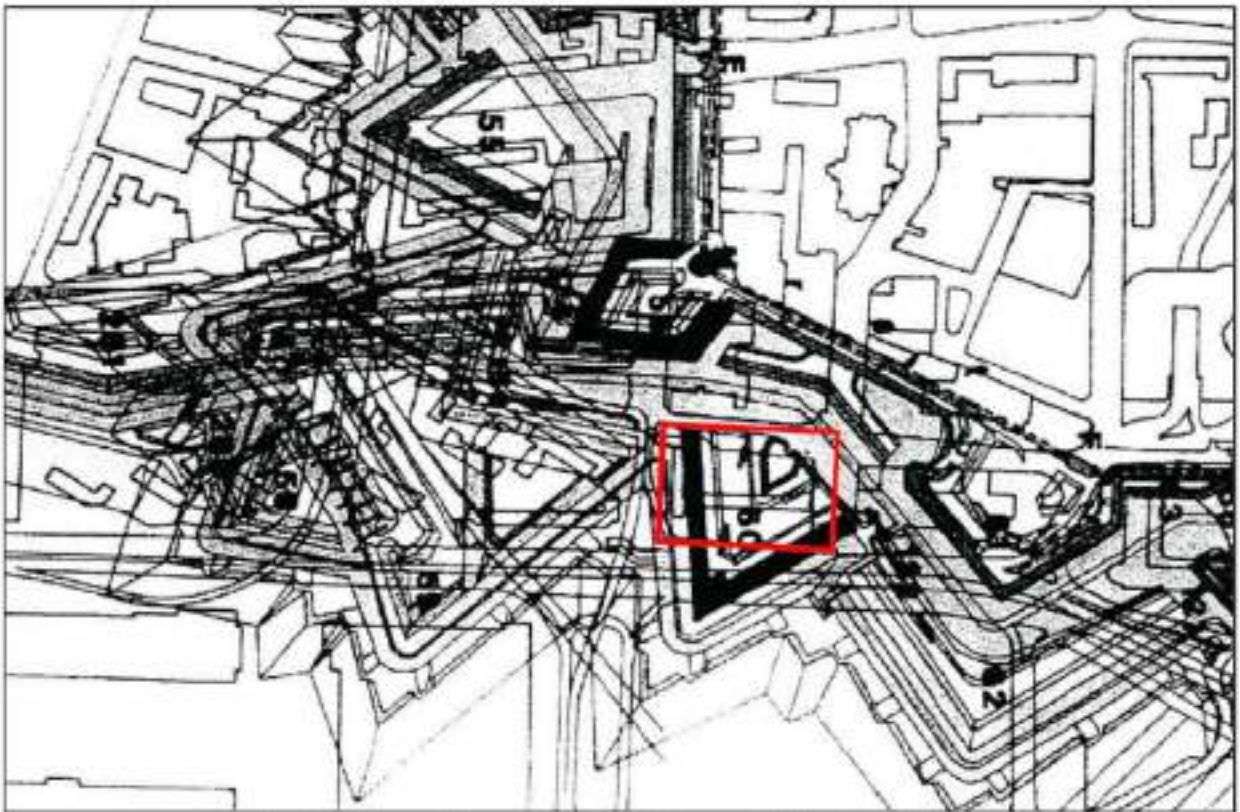


Illustration 11 : Extrait des cartes des fortifications Vauban de Lille — Source Fondasol

Les enjeux peuvent toutefois être considérés comme faibles.

4.4 Eaux souterraines

4.4.1 Aquifère sollicité

Le projet s'inscrit au sein de la masse d'eau souterraine n° 1003 correspondant à la nappe d'eau contenue dans l'aquifère crayeux du bassin versant souterrain de la Deûle, affluent canalisé de rive droite de la Lys recevant les sous-affluents de la Souchez (en amont de Lens) et de la Marque (en aval de Lille).

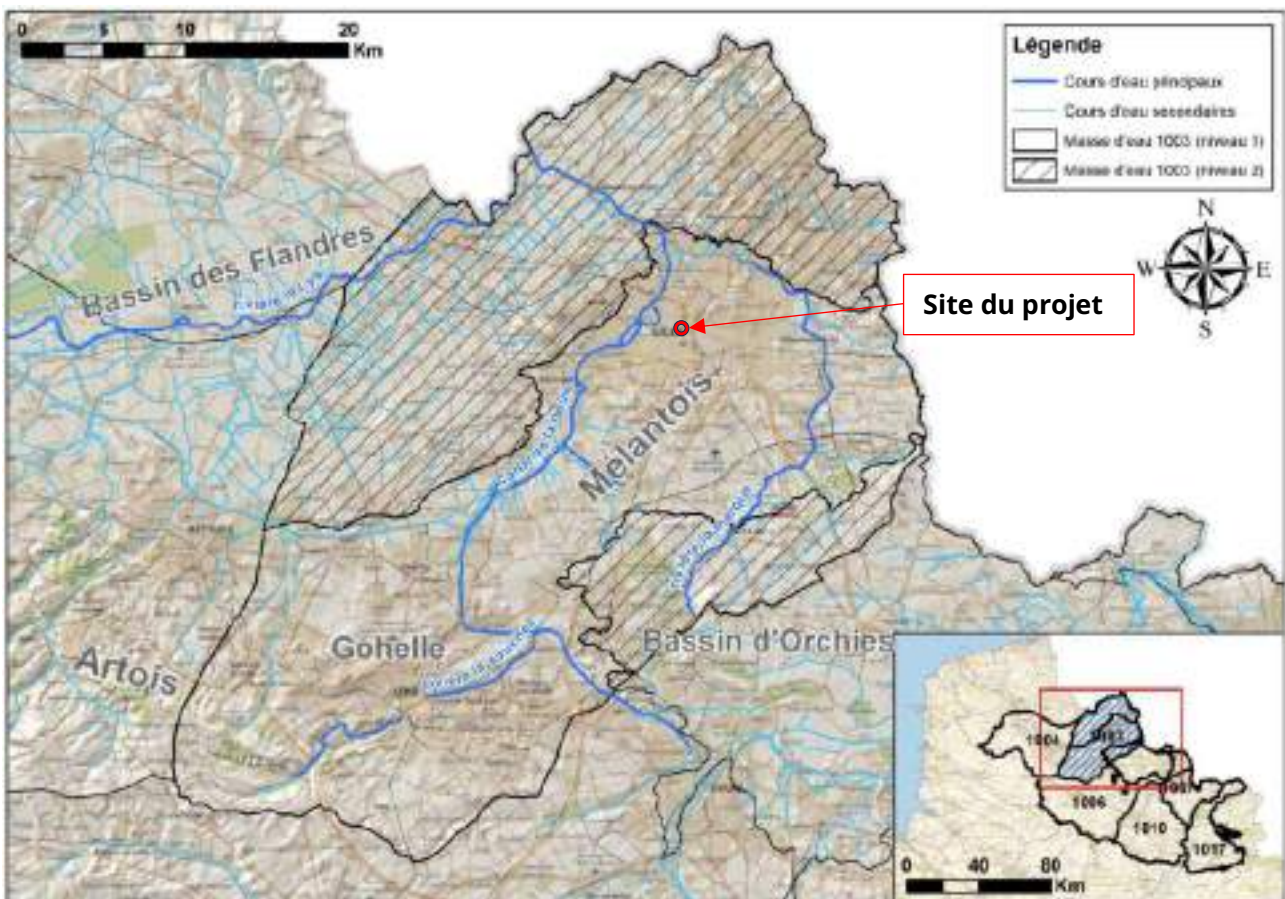


Illustration 12 : Localisation de la masse d'eau souterraine n° 1003 « Aquifère crayeux du bassin versant souterrain de la Deûle – Source SIGES Nord-Pas-de-Calais

La superficie totale de cet aquifère est de 1 330 km². Sur 740 km², dans une large moitié Sud et Centre, au sein de laquelle s'inscrit le projet, l'aquifère se trouve sous des limons et des alluvions et son régime est libre. Plus au Nord, sur 590 km², l'aquifère est sous recouvrement tertiaire et son régime devient captif.

4.4.2 Géométrie de l'aquifère

L'étude géotechnique G1 Fondasol de décembre 2020 indique que le niveau des eaux souterraines au droit du site varie entre 8,7 m et 9,32 m par rapport au terrain naturel (chronique piézométrique entre mai et novembre 2020). Les cartes suivantes illustrent un écoulement de la nappe du Sud vers le Nord, selon un gradient hydraulique de 0,1 % en moyenne. Cet écoulement correspond à une alimentation à partir des reliefs de l'Artois vers des exutoires naturels, tels que les sources et drainages par les rivières ou anthropiques (pompages de Lille). Une remontée piézométrique locale s'observe au droit du dôme anticlinal du Melantois, au Sud/Sud-Est de Lille, ainsi qu'un cône de dépression, dans la zone de ses champs captants.

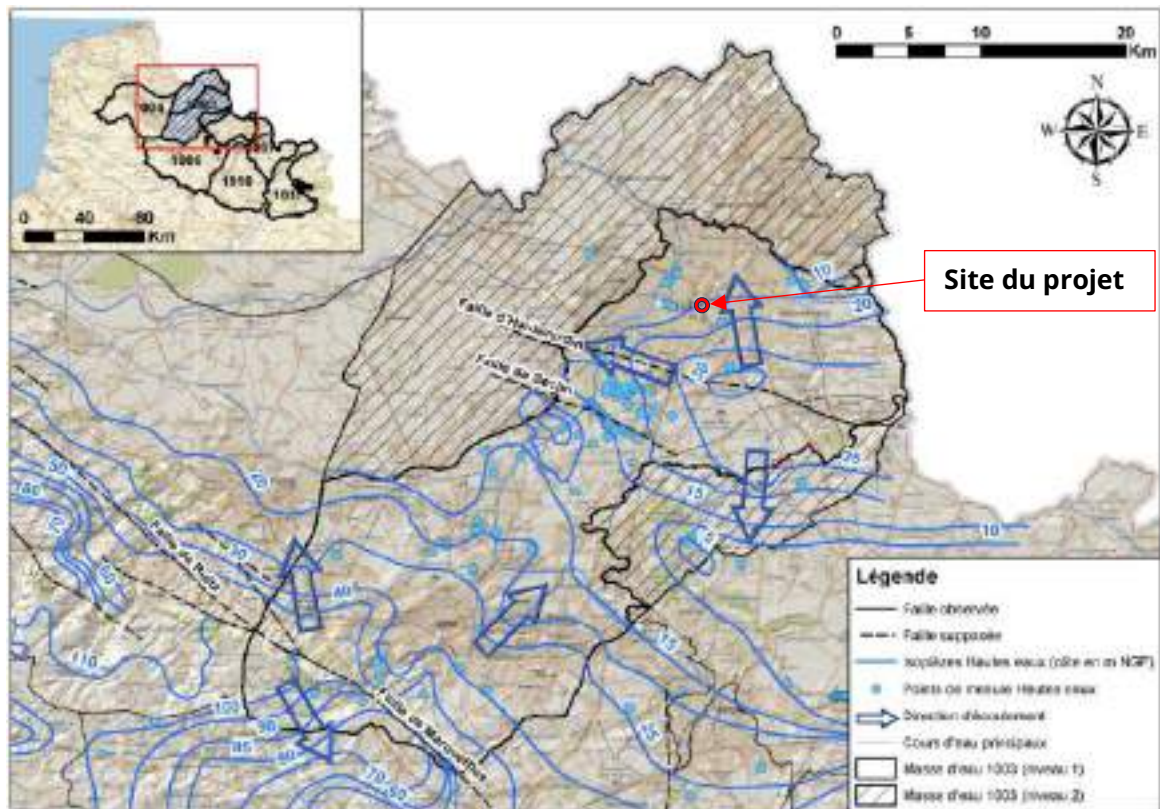


Illustration 13 : Carte piézométrique schématique des hautes eaux d'avril-mai 2009 de la masse d'eau souterraine n° 1003 « Aquifère crayeux du bassin versant souterrain de la Deûle » – Source SIGES Nord-Pas-de-Calais

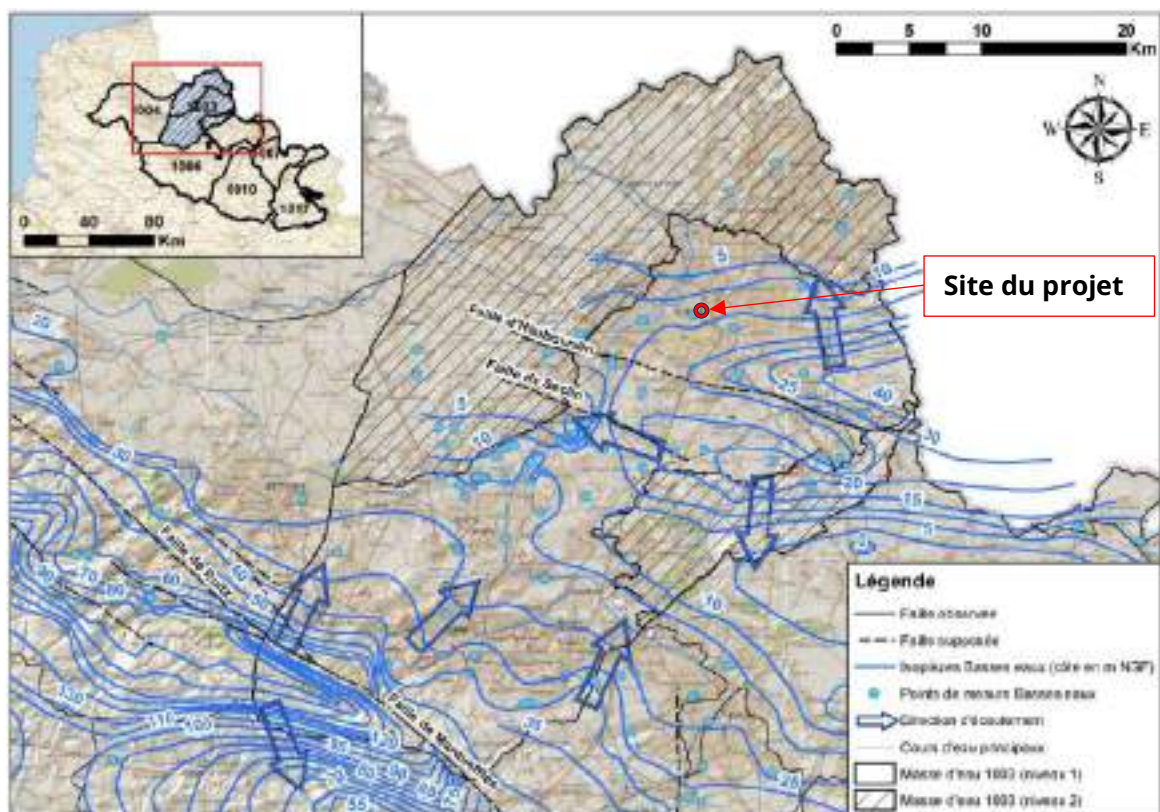


Illustration 14 : Carte piézométrique schématique des basses eaux d'avril-mai 2009 de la masse d'eau souterraine n° 1003 « Aquifère crayeux du bassin versant souterrain de la Deûle » – Source SIGES Nord-Pas-de-Calais

4.4.3 Captages des eaux souterraines

Les données de l'ARS montrent que le site d'étude n'est pas inclus dans un périmètre de protection de captage. Les ouvrages destinés à l'alimentation en eau potable les plus proches du site sont localisés au Sud du territoire de la commune de Lille, à plus de 5 km au Sud/Sud-Ouest et en amont hydraulique de ce dernier.

Ces captages s'inscrivent dans un ensemble dénommé le territoire des « Gardiennes de l'eau », au Sud du territoire de la commune de Lille. Le périmètre de l'aire d'alimentation de ces captages recouvre une quarantaine de communes, dont 29 au sein de la Métropole Européenne de Lille. 70% de l'alimentation en eau potable de la métropole provient des nappes phréatiques et, pour près de la moitié, de la nappe de la Craie, située au sud de la métropole.



Illustration 15 : Localisation des aires de protection des captages d'eau potable dans l'environnement éloigné du site – Source ARS Hauts-de-France

4.5 Eaux superficielles

Le territoire de la Métropole Européenne de Lille s'inscrit au sein du bassin versant de la Deûle. Le projet est situé à environ 1,8 km au Sud-Est de son canal.

Le projet n'est traversé par aucun cours d'eau, ruisseau, surface en eau ou zone humide (dans la mesure où il est imperméabilisé) dans son environnement rapproché.



Illustration 16 : Eaux superficielles en périphérie éloignée du projet – Source Géoportail

Le projet est éloigné et déconnecté de tout cours d'eau ou surface hydrographique. Les enjeux hydrologiques sont faibles.

4.6 Risques naturels et technologiques

D'après les données disponibles, le site :

- s'inscrit dans un secteur d'aléa « fort » vis-à-vis du phénomène de retrait/gonflement des argiles ;
- s'inscrit dans une zone potentiellement sujette aux inondations de cave ;
- n'est pas concerné par un PPRT ;
- n'est pas situé en zone inondable par un quelconque cours d'eau et n'est pas concerné par un PPRI ;
- n'est pas concerné par le risque de coulées de boues ;
- n'est pas localisé au droit ou à proximité de cavités ;
- est localisé sur une zone sismique de niveau 2 « faible ».



Illustration 17 : Cartographie de l'aléa retrait-gonflement des argiles au droit du projet – Source Géorisques

Le projet s'inscrit dans un secteur peu contraint du point de vue des risques technologiques mais, du point de vue des risques naturels, les aléas retrait-gonflement des argiles et inondations de caves devront être pris en considération dans le cadre de son dimensionnement.

Les enjeux du projet vis-à-vis technologiques peuvent être considérés comme nuls, mais ces enjeux peuvent être considérés comme moyens vis-à-vis des risques naturels.

4.7 Milieu naturel

4.7.1 Natura 2000

Natura 2000 est un réseau d'espaces naturels qui s'étend à travers toute l'Europe, et qui vise la préservation de la diversité biologique et la protection des milieux sensibles, des plantes et des animaux les plus menacés. Il est issu de deux directives européennes :

- la directive « Habitats » n° 92/43/CEE du 21 mai 1992 concernant la conservation des habitats naturels, ainsi que de la faune et de la flore sauvages ;
- la directive « Oiseaux » n° 79/409/CEE du 2 avril 1979 concernant la conservation des oiseaux sauvages.

Le réseau Natura 2000 comprend ainsi deux types de zones, désignées sous l'appellation commune de « sites Natura 2000 » :

- les Zones de Protection Spéciale (ZPS) classées pour la conservation des habitats des espèces d'oiseaux figurant à l'annexe I de la directive Oiseaux, ainsi que les espèces migratrices non visées à cette annexe et dont la venue sur le territoire est régulière ;
- les Zones Spéciales de Conservation (ZSC) désignées pour la conservation des types d'habitats naturels et des habitats d'espèces figurant respectivement aux annexes I et II de la directive Habitats.

Ce réseau contribue à l'objectif général d'un développement durable. Son but est de favoriser le maintien de la biodiversité en assurant le maintien ou le rétablissement dans un état de conservation favorable des habitats naturels et des habitats d'espèces d'intérêt communautaire, tout en tenant compte des exigences économiques, sociales et culturelles à l'échelle locale ou régionale. La France a choisi d'élaborer, pour chaque site Natura 2000, un document d'objectifs (DOCOB). Le DOCOB a pour objet de faire des propositions sur la définition des objectifs et des orientations de gestion et des moyens à utiliser pour le maintien ou le rétablissement des habitats naturels et des espèces dans un état de conservation favorable.

Le projet est localisé à plusieurs kilomètres de distance des sites Natura 2000. Les sites Natura 2000 les plus proches du site sont respectivement situés à 13,5 km au Nord-Ouest, en Belgique et 15 kilomètres au Sud du site en France.

Tableau 1 : Liste des sites Natura 2000 dans l'environnement éloigné du site

NOM	IDENTIFIANT	DISTANCE PAR RAPPORT AU SITE	ESPÈCES A ENJEUX
Vallée de la Lys (ZPS et ZSC)	BE32001C0	13,5 km au Nord-Ouest	Habitats : 3 habitats terrestres et 2 habitats aquatiques (Code Natura 2000 : 91E0 ; 6430 ; 6510 ; 3150 et 3260) Faune : Oiseaux (26), Amphibiens (1) et Poissons (2)
Les « Cinq Tailles » (ZPS)	FR3112002	15 km au Sud	Faune : Oiseaux (60)
Vallée de l'Escaut en aval de Tournai (ZPS et ZSC)	BE32002C0	19 km au Nord-Est	Habitats : 2 habitats terrestres et 2 habitats aquatiques (Code Natura 2000 : 91E0 ; 6430 ; 3150 et 3260) Faune : Oiseaux (13), Amphibiens (2), Mammifères (2) et Poissons (4)

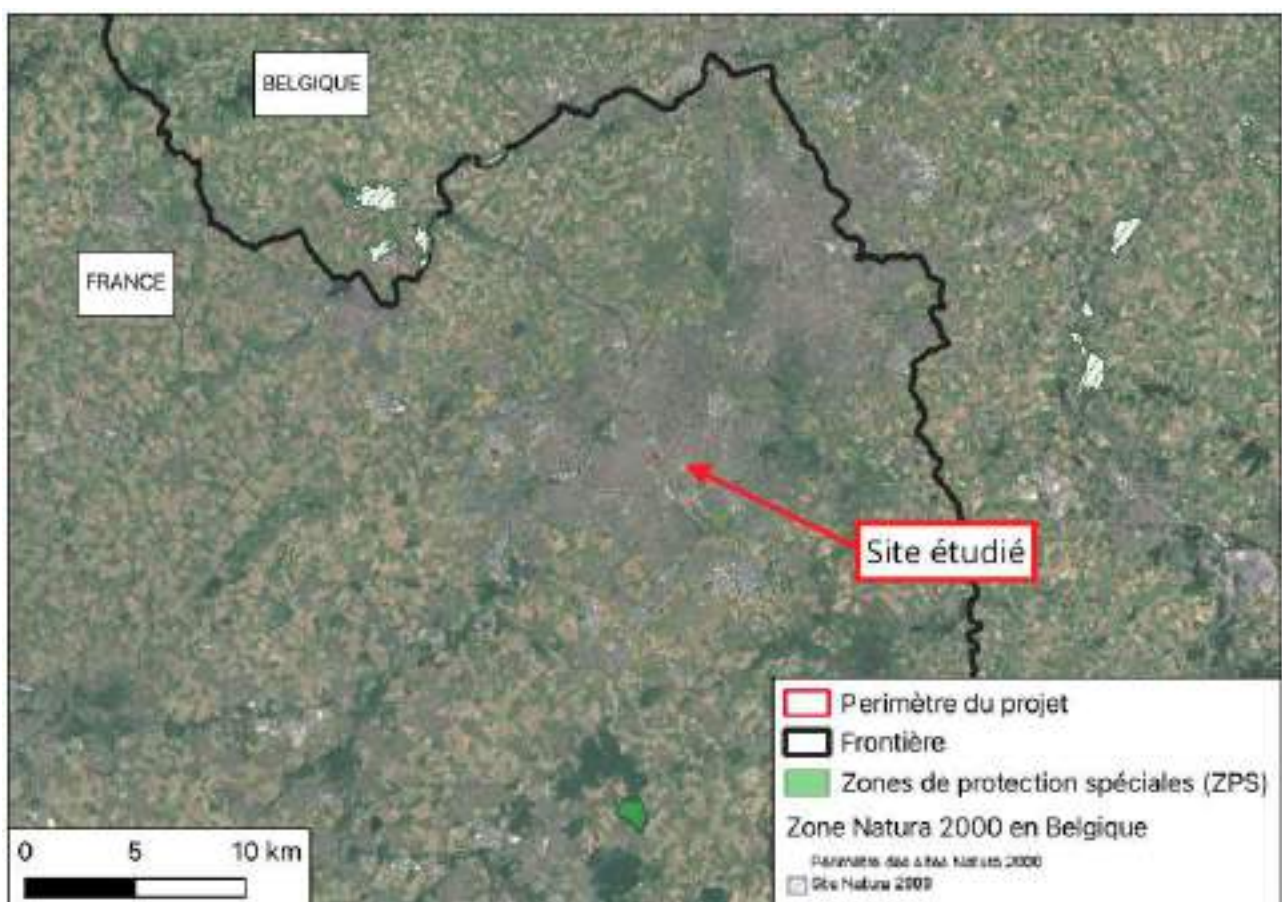


Illustration 18 : Cartographie des sites Natura 2000 en périphérie Sud éloignée du site- Source INPN

4.7.2 Zones Naturelles d'Intérêts Faunistique et Floristique

L'inventaire des Zones Naturelles d'Intérêt Écologique Faunistique et Floristique a été lancé en 1982. Il a pour objectif de définir les zones présentant un intérêt écologique majeur.

Il s'agit de secteurs au sein desquels des éléments remarquables du patrimoine naturel ont été identifiés.

A savoir des espèces floristiques, faunistiques et des habitats naturels.

Ces éléments, dits « **déterminants ZNIEFF** », présentent une patrimonialité particulière. A noter que l'inventaire ZNIEFF n'a pas de valeur réglementaire.

On distingue deux types de ZNIEFF :

- **les ZNIEFF de type I**, de superficie réduite, sont des secteurs de grand intérêt biologique ou écologique ;
- **les ZNIEFF de type II** sont de grands ensembles naturels riches et peu modifiés, offrant des potentialités biologiques importantes. Elles peuvent inclure des ZNIEFF de type I.

Le projet n'est localisé dans aucun périmètre couvert par une ZNIEFF.

Dans son environnement éloigné, peuvent être citées les deux ZNIEFF suivantes :

Tableau 2 : Liste des ZNIEFF dans l'environnement éloigné du site

N° DE ZNIEFF ET DENOMINATION IDENTIFIANT	SUPERFICIE	DISTANCE PAR RAPPORT AU SITE	INTERET ECOLOGIQUE	HABITATS / ESPECES DETERMINANTS ZNIEFF
310013374 ZNIEFF de type 1 Lac du Héron	280,98 ha	5,5 km à l'Est	Lac artificiel entouré de prairies hygrophiles à mésophiles et de boisements type chênaie-frênaie et aulnaie-frênaie.	Habitats déterminants ZNIEFF : 4 habitats (Codes Corine biotopes 53.1 ; 37.21 ; 38.22 ; 44.3) Faune : Amphibiens (2) ; Lépidoptères (2) Oiseaux (5), Orthoptères (4), Poissons (6), Reptiles (1), Plantes (5).
310013373 ZNIEFF de type 2 Vallée de la Marque entre Ennevelin et Hem	2498,97	5,5 km à l'Est	Vallée alluviale occupée par des étangs, des fossés, des roselières, mégaphorbiaies et prairies eutrophiles	Habitats déterminants ZNIEFF (18) : 18 habitats (Codes Corine biotopes 53.14 ; 44.91 ; 24.44 ; 37.72 ; 22.432 ; 53.218 ; 53.4 ; 37.1 ; 44.3 ; 37.2 ; 37.21 ; 53.1 ; 22.44 ; 53.112 ; 37.71 ; 38.22 ; 22.1 et 53.146) Faune : Amphibiens (3) ; Lépidoptères (4) Oiseaux (10), Orthoptères (4), Poissons (6), Reptiles (1), Plantes (19).

Le site n'est pas écologiquement connecté aux ZNIEFF de type 1 comme de type 2 présentes dans son environnement éloigné.

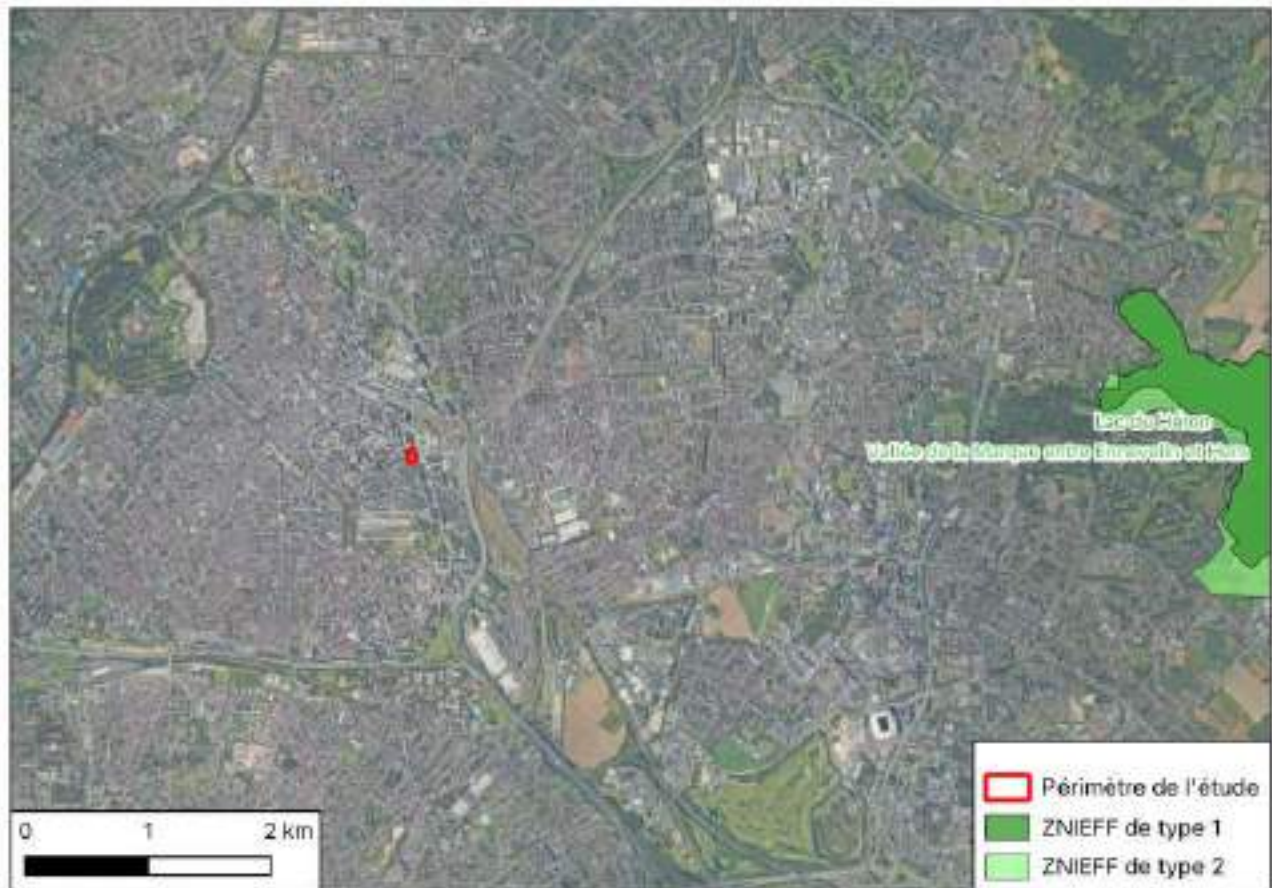


Illustration 19 : Localisation des ZNIEFF dans l'environnement éloigné du site – Source INPN

4.7.3 Trames vertes et bleues

Le Schéma Régional de Cohérence Écologique du Nord-Pas-De-Calais (SRCE) a été adopté suite à la délibération n° 2014-1823 du Conseil Régional du 4 juillet 2014 et par arrêté préfectoral du 16 juillet 2014.

Il s'agit d'un l'outil de mise en œuvre de la trame verte et bleue (TVB) régionale. Cette politique a pour ambition de concilier la préservation de la nature et le développement des activités humaines, en améliorant le fonctionnement écologique des territoires. Elle identifie les continuités écologiques (réservoirs de biodiversité et corridors écologiques) à préserver ou remettre en bon état, qu'elles soient terrestres (trame verte) ou aquatiques et humides (trame bleue).

Les TVB ont pour objectif de :

- favoriser le déplacement des espèces et réduire la fragmentation des habitats ;
- préserver les services rendus par la biodiversité et préparer l'adaptation au changement climatique.

Le SRCE contient des cartographies des trames vertes et bleues grâce auxquelles on pourra déterminer si le site est concerné par ces continuités écologiques.

Au regard du SRCE, le périmètre du projet s'inscrit au cœur d'un secteur urbain présentant une faible connexion avec les milieux naturels, caractérisée par des espaces de moyenne à faible perméabilité.



Illustration 20 : Éléments de la trame verte et bleue du SRCE dans l'environnement éloigné du projet – Source SRCE du Nord-Pas-de-Calais

Aucun élément de la TVB n'est recensé dans l'environnement rapproché comme éloigné du site.

Le site est écologiquement déconnecté du réseau de trames vertes et bleues local.

4.7.4 Diagnostic 2024

Dans le cadre de la faisabilité du projet, le pétitionnaire a mandaté en 2024 le bureau d'étude Éco'logic pour la réalisation d'un inventaire habitats faune flore – détection de présence de chauve-souris.

Le rapport est disponible en annexe. Les conclusions du BET sont les suivantes : « le site est pauvre en biodiversité, il est concerné par une biodiversité dite « ordinaire » adaptée en milieu urbain. Les arbres qui doivent être abattus ne sont pas propices à l'installation de chiroptères ou oiseaux protégés. Les Platanes possèdent des cavités mais ici, elles ne sont pas propices aux espèces. Les arbres de la résidence Emile DUBUISSON ne constituent pas d'habitats favorables aux chauves-souris et n'hébergent pas d'espèces d'oiseaux. »

4.8 Pollution des sols

4.8.1 CASIAS/ex-BASOL / SIS / ICPE

Les bases de données CASIAS (carte des anciens sites industriels et activités de service) et BASOL (recensement des sites potentiellement pollués appelant à une action des pouvoirs publics), permettent de

recenser les sites pouvant ou ayant pu accueillir des activités potentiellement polluantes, sur site et dans les environs.

Aucun site CASIAS ni SIS n'est recensé au droit du projet.

Des sites CASIAS sont recensés à proximité du projet, mais en latéral hydraulique. Aussi les conséquences d'une pollution éventuelle au droit de ces sites sur le périmètre de projet est faible.

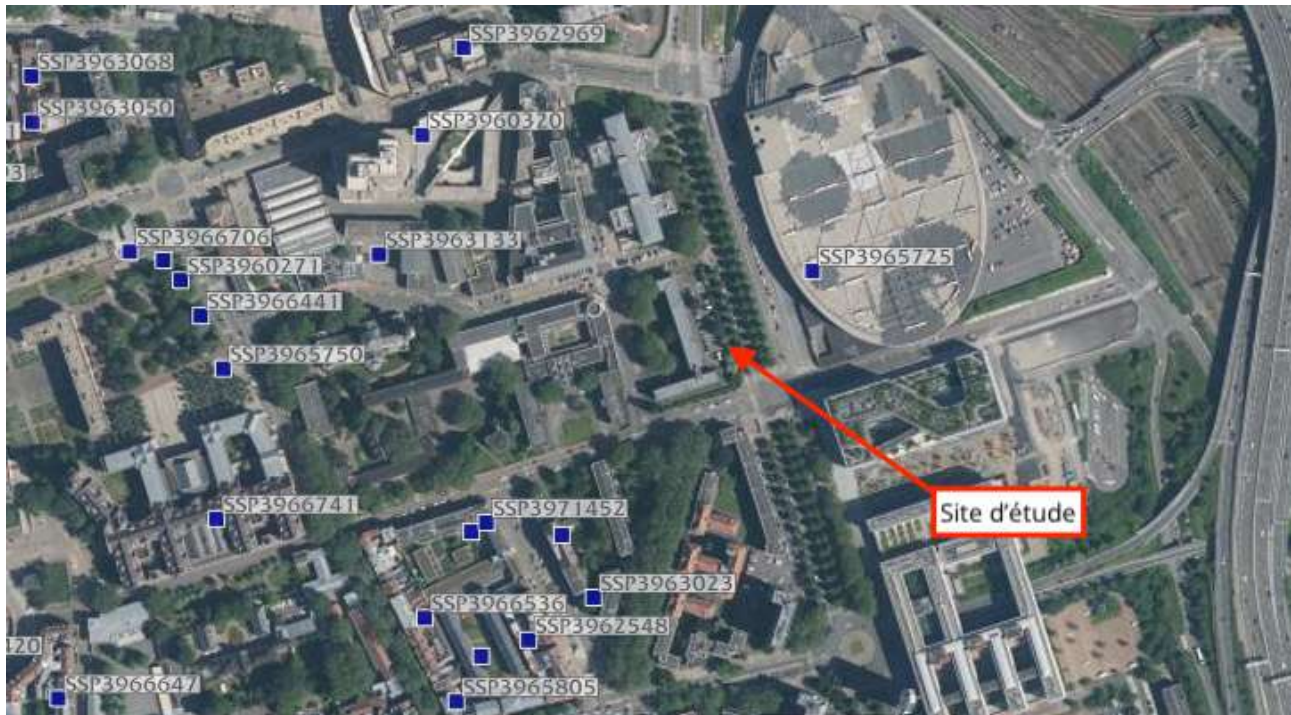


Illustration 21 : Contexte sites et sols pollués – Source Infoterre

Aucun diagnostic de pollution des sols n'a été conduit au droit du projet. Au regard de l'historique du site, aucune investigation spécifique ne semble nécessaire. Il conviendra toutefois de respecter la méthodologie en vigueur en cas de découverte inopinée en phase chantier.

4.8.2 Pyrotechnique

Suite à une étude historique et technique de pollution pyrotechnique n° 507117 du 28/09/2015, le directeur de l'Établissement du Service d'Infrastructure de la Défense de Metz a certifié en date du 20/02/2019 :

- que les immeubles inscrits au droit du projet avaient bien fait l'objet d'un examen de leur situation au regard des opérations mentionnées à l'article R.733-1 (recherche, neutralisation, enlèvement et destruction des munitions, mines, pièges, engins et explosifs) dans le cadre d'une étude historique de pollution pyrotechnique (EHTPP), telle que définie à l'article R.733-3 ;
- que cette EHTPP concluait que le risque de pollution pyrotechnique de surface était écarté au droit des terrains du projet, mais que des munitions situées en profondeur étaient néanmoins susceptibles d'être présentes ;
- que les utilisations et travaux non intrusifs, ainsi que les travaux intrusifs suivants peuvent être réalisés sans contrainte particulière au droit de ce projet :

- travaux d'entretien et de réfection des voiries existantes dans la limite du volume de la structure de la chaussée existante ;
- travaux de démolition des constructions existantes dans la limite de la profondeur des fondations existantes ;
- travaux de construction sur l'emprise d'un bâtiment démoli (la profondeur des nouvelles fondations les limitant à celle de la construction démolie).

Aucune occupation industrielle ni aucune pollution accidentelle ou pyrotechnique n'est recensée au droit du site. Aucune source potentielle de pollution n'est recensée en amont hydraulique et en périphérie rapprochée comme éloignée du site. Les enjeux pollutions du projet peuvent être considérés comme faibles.

4.9 Paysage et patrimoine

4.9.1 Contexte paysager

Le projet s'inscrit dans l'unité paysagère du centre urbain historique de Lille.

Lille est une ville de 35 km², découpée en plusieurs quartiers ayant chacun leur spécificité, leur décor et leur propre atmosphère. Tantôt résidentiel, dédié aux affaires ou aux loisirs, les quartiers de Lille témoignent de son histoire, de ses origines à nos jours.

D'après les éléments du PLUi, le projet s'inscrit à l'interface de deux quartiers distincts du centre de Lille, et qui présentent des paysages aussi distincts que leurs histoires et leurs origines :

- « le quartier Saint-Sauveur à l'Ouest, qui constitue le "quartier latin" de Lille, avec de nombreux sites dédiés au savoir : l'ancienne faculté de pharmacie, le musée d'histoire naturelle, l'Institut Pasteur de Lille, l'école des arts et métiers.... Élément incontournable de ce quartier et de la skyline lilloise : l'hôtel de ville et son beffroi de 104 mètres de haut ;
- le quartier Euralille à l'Est, né en 1986, suite à la signature par la France et la Grande-Bretagne du traité pour la construction du tunnel sous la Manche, qui devient un important nœud ferroviaire à la croisée des routes vers Londres, Bruxelles et Paris. La gare de Lille-Europe, située à quelques centaines de mètres du projet, sort de terre, suivie de nombreux immeubles. Véritable quartier d'affaires, les Lillois s'y rendent volontiers pour flâner au parc Matisse, puis au jardin des Géants, ou pour aller voir une exposition au Tripostal ».

Le respect des prescriptions du PLUi de la métropole Européenne de Lille pour la zone UCM 1.1.1, favorisera son intégration dans le paysage dans ce centre urbain. Le projet respectera des hauteurs, une densité, une dilatation, des superficies d'espaces verts, des matériaux en façade et toitures, ainsi que des critères de conformité en termes d'alignement urbain conforme aux prescriptions du règlement de cette zone du PLUi.

4.9.2 Contexte patrimonial

Le projet est localisé dans une zone de présomption de prescriptions archéologiques. Dans ces zones, le Préfet de région est obligatoirement saisi :

- soit de tous les permis de construire, d'aménager, de démolir, ainsi que des décisions de réalisation de zone d'aménagement concerté ;

- soit de ces mêmes dossiers "lorsqu'ils portent sur des emprises au sol supérieures à un seuil défini par l'arrêté de zonage".

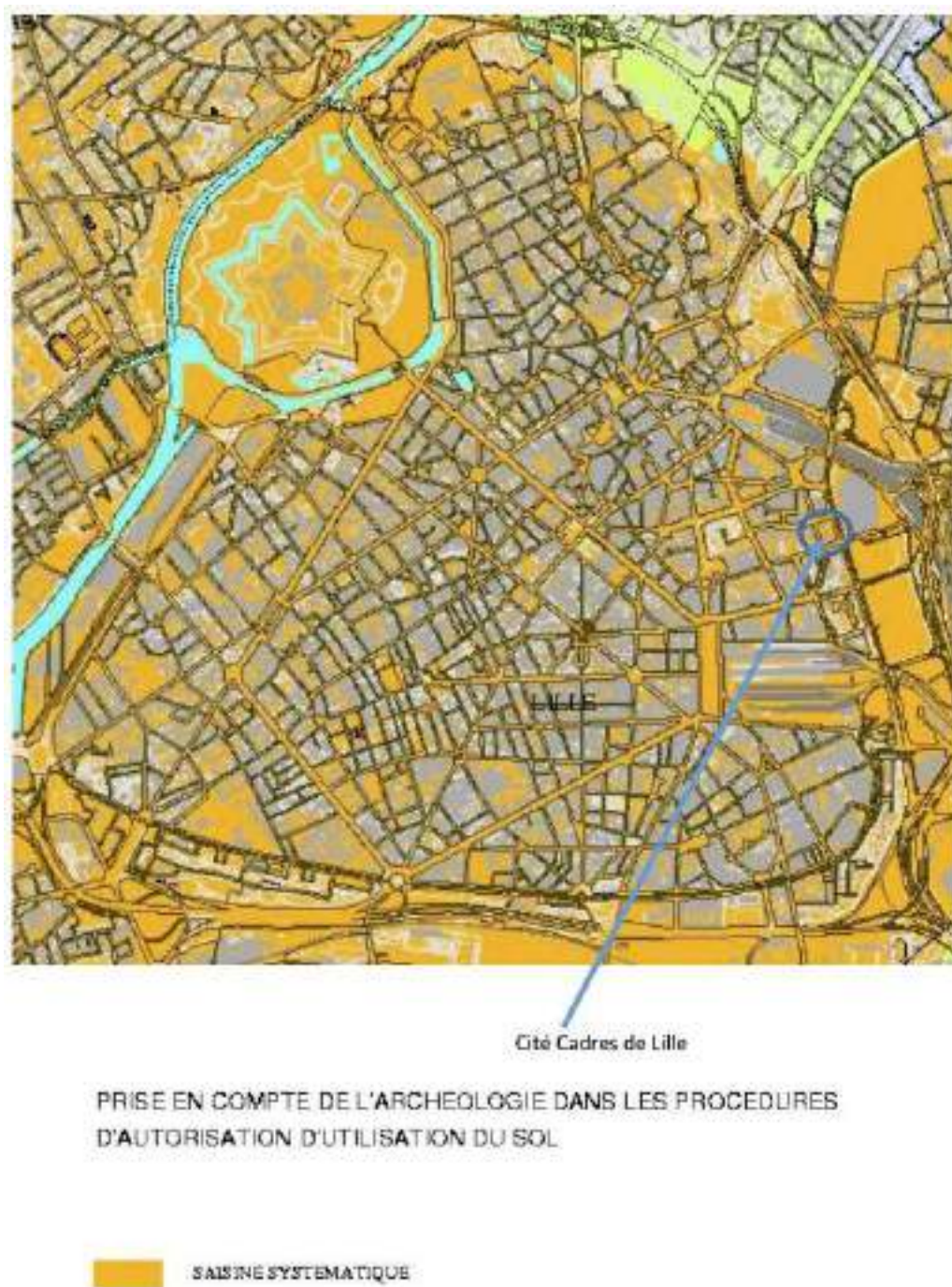


Illustration 22 : Localisation des zones de présomption de prescriptions archéologiques

D'après les plans des Servitudes d'Utilité Publique rattachés au PLUi de la Métropole Européenne de Lille, le projet est localisé en zone SUP « AC1 : périmètre de 500 mètres autour des monuments historiques ». La totalité du projet s'inscrit en effet :

- au sein des rayons de protection de 500 m instaurés en périphérie des cinq monuments historiques suivants :

- Noble tour (PA00107728), 3 rue des Déportés, classée monument historique le 01/03/1922 ;
- Hôpital Saint-Sauveur (PA00107589), 102 rue Saint-Sauveur, classé monument historique le 23/08/1923 ;
- Hôtel de ville et son Beffroi (PA59000078), Place Roger Salengro, classé monument historique le 03/05/2002 ;
- Ancien fort Saint-Sauveur (PA0010758520), situé Rue du Réduit, classé monument historique le 12/12/1910 et le 14/06/1946 ;
- École Nationale Supérieure des arts et Métiers (PA59000008), 8 Boulevard Louis XIV, classée monument historique le 01/12/1997 ;
- en limite rapprochée des rayons de protection de 500 m instaurés en périphérie des deux monuments historiques suivants :
 - Porte de Paris (PA00107723), Place Simon Vollant, classée monument historique par la liste de 1875 ;
 - Hospice Gantois (PA00107587228), Rue de Paris, classée monument historique le 08/08/1923 et le 31/08/1967.

Suite à un courrier du Service des Réalisations de la Direction Centrale du Service d'Infrastructure de la Défense du 06/03/2019 à la Direction du Service Territorial de l'Architecture et du Patrimoine de Lille, la Direction Régionale des Affaires Culturelles des Hauts-de-France a confirmé par courrier du 14/03/2019 que le projet s'inscrivait bien dans le périmètre des abords de cinq monuments historiques, dont deux particulièrement visibles : le Beffroi de l'Hôtel de Ville, aussi classé au patrimoine mondial de l'UNESCO, et la Noble Tour, rue des déportés. D'autres monuments historiques, dont le projet ne recoupe pas le périmètre de protection de 500 m, s'inscrivent sur sa périphérie Nord-Ouest (Église Saint-Maurice, Palais Rihour, Vieille Bourse du Commerce, Palais des Beaux-Arts, Préfecture).

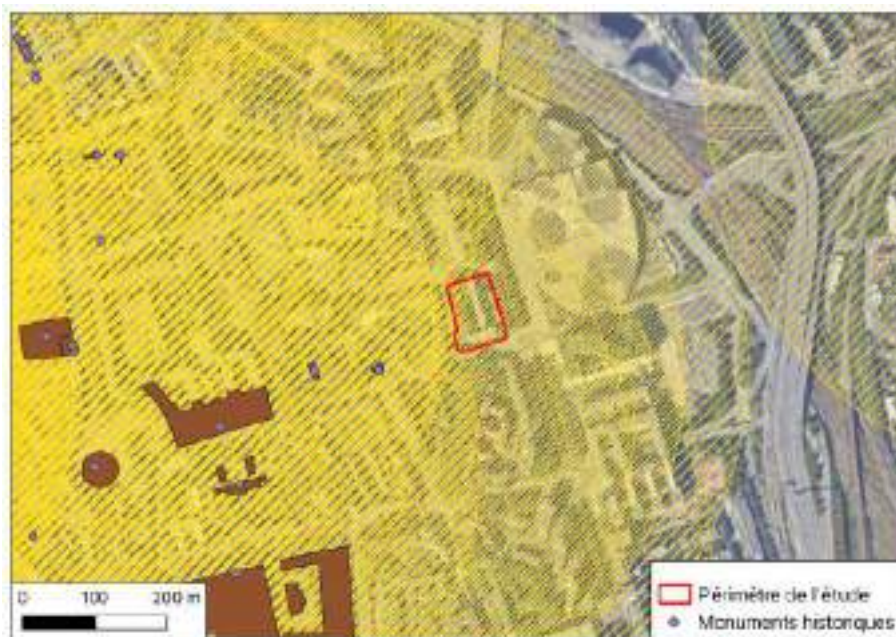


Illustration 23 : Périmètre de protection des monuments historiques autour du site d'étude – Source Ministère de la Culture

4.10 Servitudes d'Utilité Publique

En marge de sa localisation en zone SUP « AC1 : périmètre de 500 mètres autour des monuments historiques », le projet est par ailleurs concerné par la SUP « A5 : servitudes relatives aux canalisations d'eau et d'assainissement ».



Illustration 24 : Extrait de la cartographie des SUP liées aux monuments historiques et aux canalisations d'eau et d'assainissement au droit du projet - Source PLUi de la Métropole Européenne de Lille

Enfin, le périmètre du projet est concerné par une servitude radioélectrique relative aux transmissions radioélectriques PT2 (protection contre les obstacles de centres d'émission et de réception exploités par l'État). Cette servitude veille à ce que les constructions ne présentent pas d'obstacles entre les centres d'émissions hertziens et devra être prise en compte dans le cadre du projet.

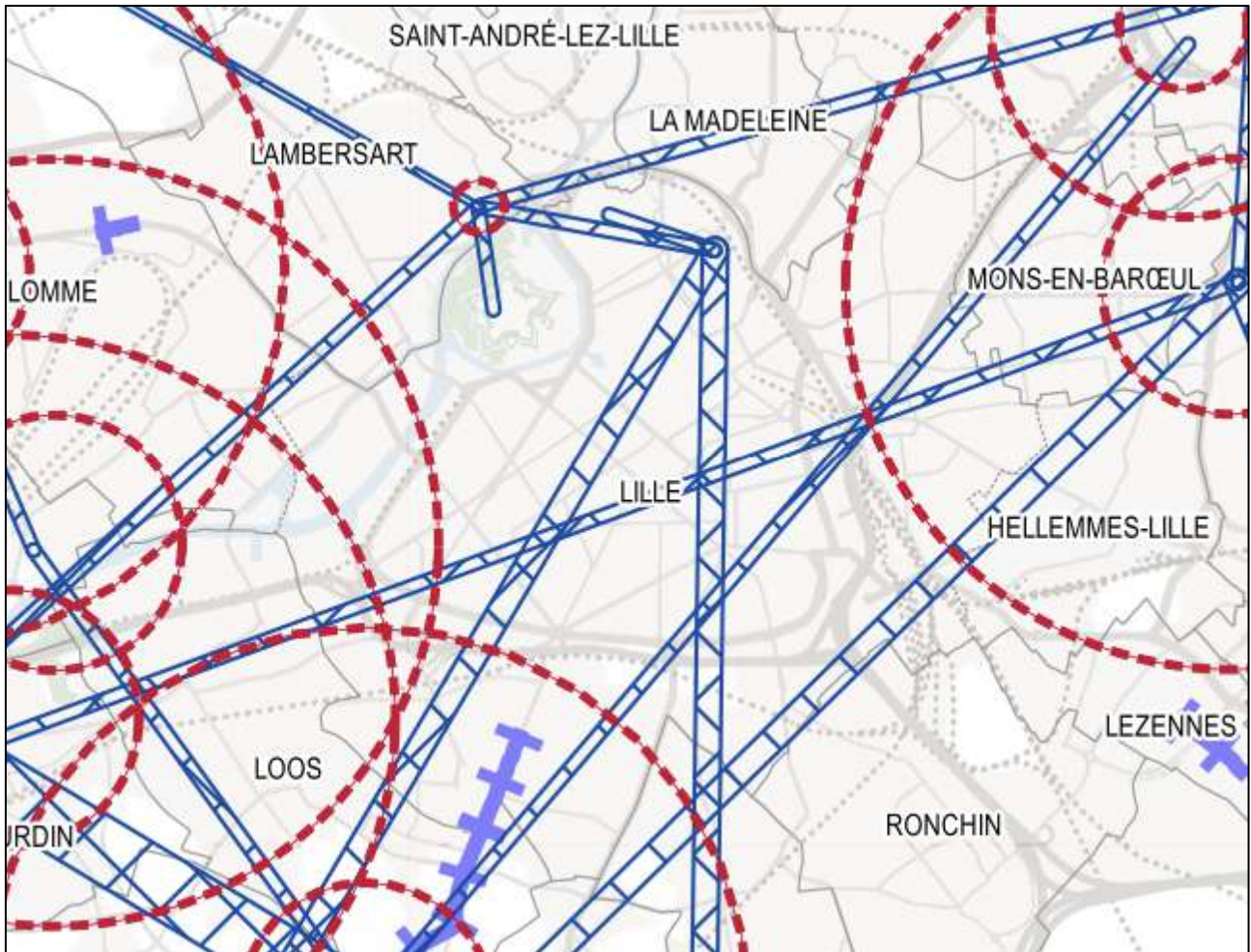


Illustration 25 : Extrait de la cartographie des SUP liées aux monuments historiques et aux canalisations d'eau et d'assainissement au droit du projet - Source PLUi de la Métropole Européenne de Lille

4.11 Trafic et mobilité

Le site est encadré par les rues suivantes :

- à l'Ouest : par la rue Paul Duez (sens unique 1 voie) ;
- au Nord : par la rue Charles Debierre (sens unique 1 voie) ;
- à l'Est : par le Boulevard Émile Dubuisson (2*2 voies) ;
- au Sud : par la rue Georges Lefebvre (sens unique en 2 voies).

Le périmètre qui encadre le site est en zone 30. Des places de stationnement sont disponibles.

Des comptages routiers ont été effectués par la Métropole Européenne de Lille en 2014 sur la rue Georges Lefebvre et en 2017 sur le Boulevard Émile Dubuisson. Les résultats de ces mesures confirment que ces routes constituent des axes de circulation majeurs du centre de la métropole, qui soutiennent un trafic important.

Tableau 3 : Comptages routiers de 2014 et 2017 sur les axes routiers en limite Sud et Est du projet – Source Métropole Européenne de Lille

NOM DE L'AXE DE CIRCULATION	DATES DES COMPTAGES	SITUATION PAR RAPPORT AU SITE	NOMBRE DE VL PAR JOUR	NOMBRE DE PL PAR JOUR
Rue Georges Lefebvre	Janvier 2017	Limite Sud	3 010	53
Boulevard Émile Dubuisson	Janvier 2014	Limite Est	10 644	703

En complément, des grands axes routiers sont localisés à l'Est du projet : M651 et N356 à environ 400 m à l'Est. Le site est donc très bien desservi pour les véhicules.

Des voies ferrées sont également localisées à environ 300 m à l'Est et au Nord du périmètre du projet.

Des pistes cyclables sont présentes sur chaque rue qui borde le projet (voie partagée).

Concernant les transports en commun :

- la station de métro la plus proche, située au Sud-Est du projet, se trouve à environ 230 m - arrêt Lille Grand Palais ;
- l'arrêt de bus le plus proche est localisé au Sud du projet, à environ 400 m avenue du Président Hoover.

4.12 Nuisances sonores

Depuis le 1er janvier 2015, les compétences de la Métropole Européenne de Lille ont été étendues à la lutte contre les nuisances sonores.

À l'échelle du territoire métropolitain, il ressort qu'une part importante de la population de la Métropole est exposée à des niveaux sonores importants. Ainsi, selon les données du PLUi de la Métropole Européenne de Lille, environ 75 800 personnes sont exposées à des niveaux sonores supérieurs aux seuils réglementaires, la principale source sonore étant constituée par la circulation routière.

La Métropole a ainsi élaboré les Cartes de bruit stratégiques (CBS) et un Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement (PPBE).

4.12.1 PPBE 2022-2025

Dans la continuité des actions déjà engagées, la Métropole Européenne de Lille a défini un Plan d'action à la fois en tant que Métropole et Gestionnaire d'infrastructures. Ce plan est défini selon 4 thématiques majeures :

- « Connaître » afin d'affiner la connaissance des enjeux et problématiques relatives au bruit sur le territoire de la Métropole Européenne de Lille ;
- « Coordonner » afin de renforcer la qualité de l'action métropolitaine et des partenaires ;
- « Agir » afin de faire évoluer positivement et durablement l'environnement sonore ;
- « Informer » en particulier le public, afin d'inciter à une prise de conscience globale de la population.

Le diagnostic du territoire a mis en avant la prédominance du trafic routier, et en particulier du réseau routier métropolitain, à l'échelle du territoire. Le Plan d'Action a pour ambition de traiter en priorité cette problématique, sur laquelle la MEL est directement compétente, afin d'améliorer notablement et durablement la qualité de l'environnement sonore sur son territoire.

4.12.2 Cartes de bruit stratégiques

La directive européenne 2002/49/CE relative à l'évaluation et à la gestion du bruit dans l'environnement définit une approche commune à tous les états membres de l'Union Européenne visant à éviter, prévenir ou réduire en priorité les effets nuisibles de l'exposition au bruit dans l'environnement.

Il s'agit de protéger la population et les établissements scolaires ou de santé des nuisances sonores excessives, de prévenir de nouvelles situations de gêne sonore et de préserver les zones de calme. Cette approche est basée sur une cartographie de l'exposition au bruit, sur une information des populations et sur la mise en œuvre de plans de prévention du bruit dans l'environnement (PPBE) au niveau local.

Les cartes de bruits stratégiques des infrastructures linéaires de transport de la Métropole Européenne Lilloise ont été approuvées par délibération du conseil du 05/07/2019 dans le cadre de la 3ème échéance du PPBE. Ces cartes aident ainsi les collectivités à améliorer le cadre de vie des habitants.

D'après les extraits en pages suivantes, le projet s'inscrit :

- en période de jour, par rapport à son exposition au bruit routier :
 - dans une zone d'exposition comprise entre 55 et 60 dB(A) dans sa partie centrale ;
 - dans une zone d'exposition comprise entre 60 et 65 dB(A) au niveau de sa partie périphérique ;

- dans une zone d'exposition comprise entre 65 et 70 dB(A) au niveau de la rue Georges Lefebvre, au Sud et du Boulevard Dubuisson à l'Est et de la jonction de ces deux voies de transport, dans le secteur Sud-Est du projet.
- en période de nuit, par rapport à son exposition au bruit routier :
 - dans une zone d'exposition comprise entre 50 et 55 dB(A) au niveau de sa partie périphérique ;
 - dans une zone d'exposition comprise entre 50 et 60 dB(A) au niveau de la rue Georges Lefebvre, au Sud et du Boulevard Dubuisson, à l'Est, et de la jonction de ces deux voies de transport, dans le secteur Sud-Est du projet.
- en période de jour, par rapport à son exposition au bruit ferroviaire sur voies conventionnelles :
 - dans une zone d'exposition comprise entre 55 et 60 dB(A) au niveau de la rue Georges Lefebvre, au Sud et du Boulevard Dubuisson à l'Est et de la jonction de ces deux voies de transport, dans le secteur Sud-Est du projet.



Illustration 26 : Carte de bruit stratégique routier de jour 2019 – Source Métropole Européenne de Lille

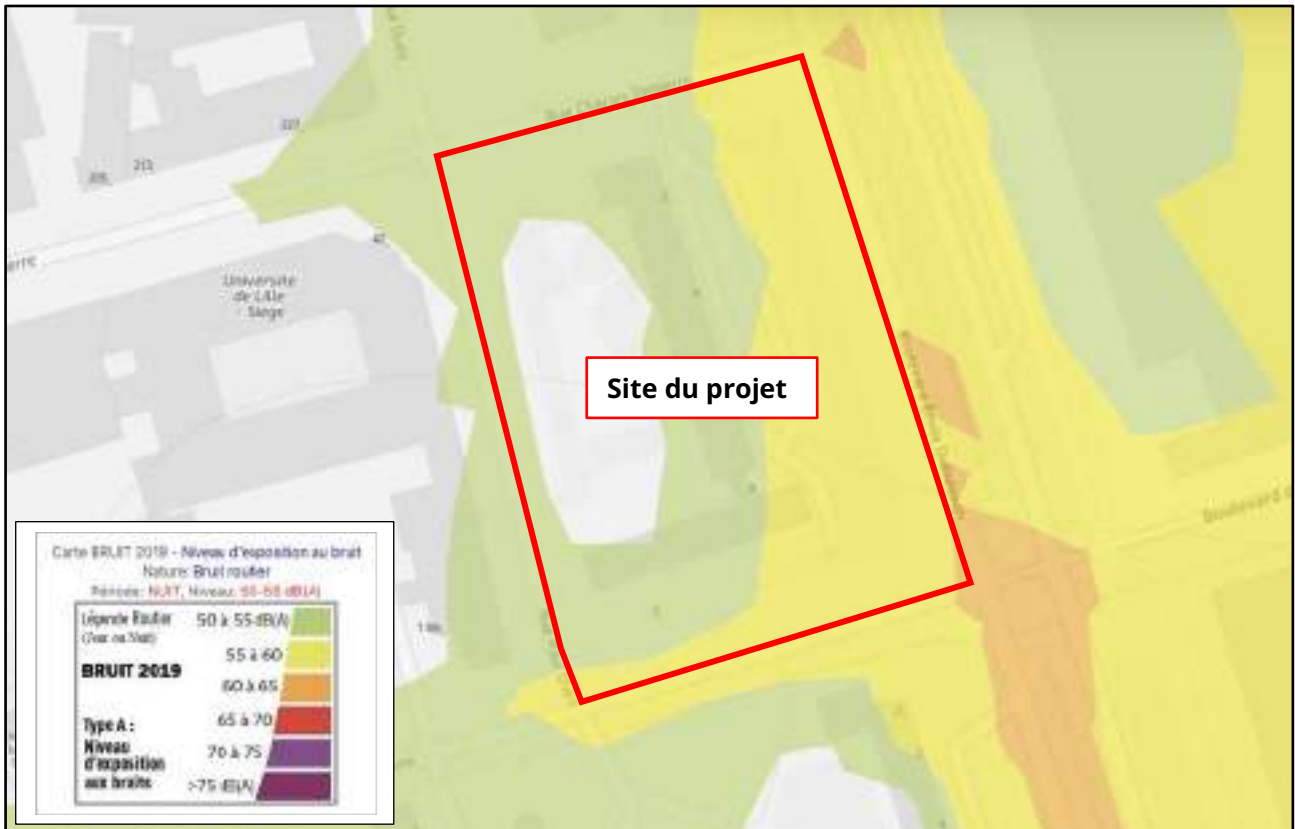


Illustration 27 : Carte de bruit stratégique routier de nuit 2019 – Source Métropole Européenne de Lille

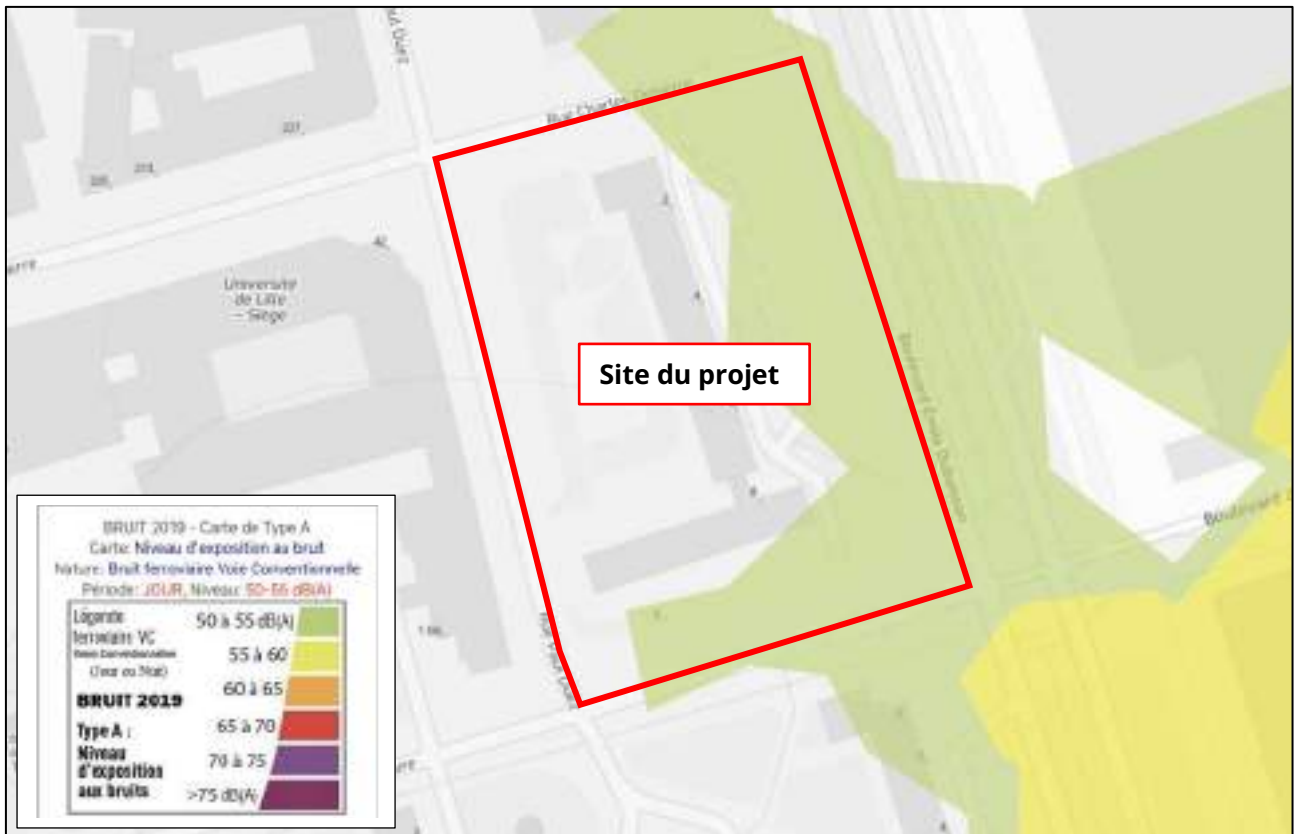


Illustration 28 : Carte de bruit stratégique ferroviaire sur voies conventionnelles de jour 2019 – Source Métropole Européenne de Lille

4.12.3 Infrastructures de transport terrestre

D'après les arrêtés préfectoraux relatifs aux classements routiers et ferroviaires du département du Nord, établis par la DDTM du Nord, le Boulevard Émile Dubuisson et la Rue Georges Lefebvre sont classés dans la catégorie 2.

Le projet est concerné par le classement sonore de ces deux infrastructures. En raison de leur classement en catégorie 2, des mesures acoustiques devront être mises en place, sur une distance de 30 m de part et d'autre de leurs axes respectifs, en limite Sud et Est du projet.

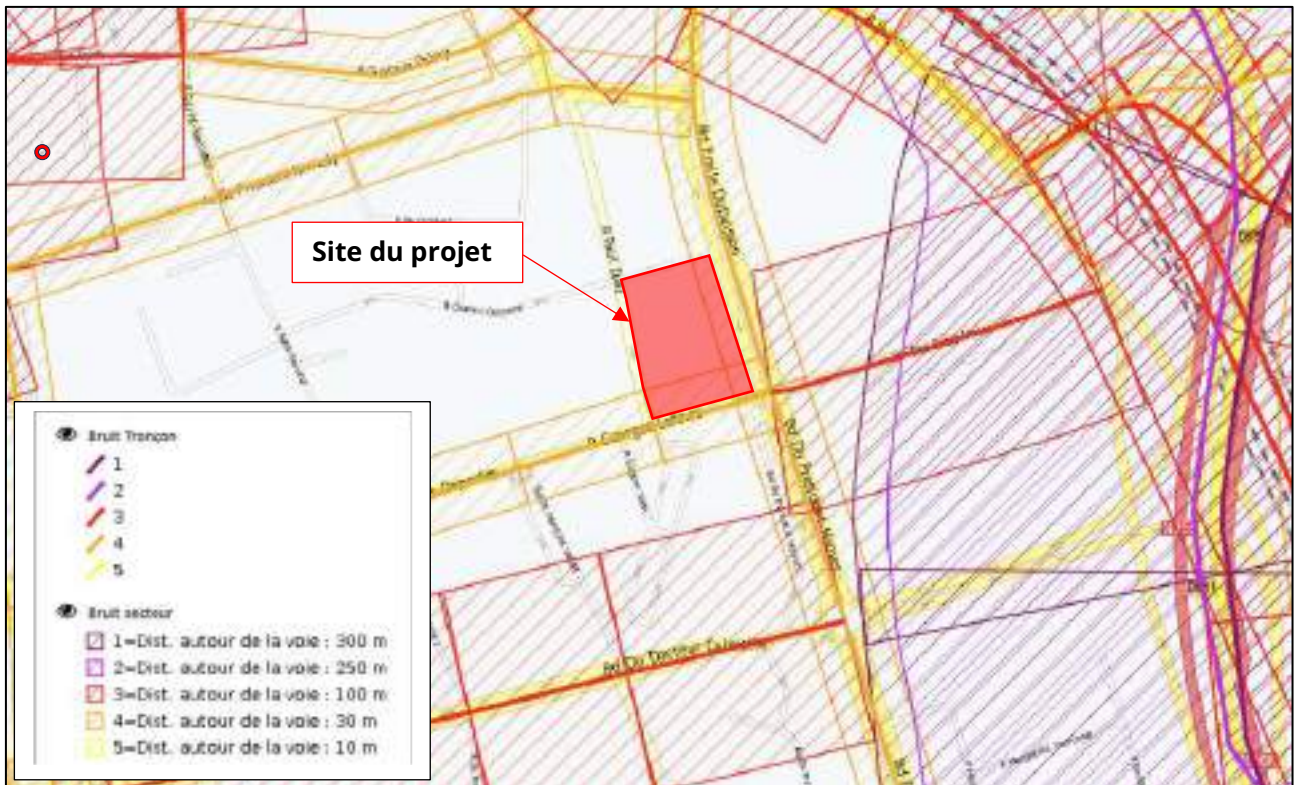


Illustration 29 : Classement sonore de la rue Georges Lefebvre et du Boulevard Émile Dubuisson, au Sud et à l'Est du site – Source DDTM du Nord

4.13 Qualité de l'air

Le projet est localisé au sein d'une métropole de près de 1 200 000. L'activité humaine est donc relativement importante dans ses environs et ce projet pourrait être sujet à la pollution de l'air. La pollution chronique, à laquelle nous sommes soumis tous les jours est définie par :

- une valeur limite (VL) : Niveau de concentration de substances polluantes dans l'atmosphère fixe sur la base des connaissances scientifiques à ne pas dépasser dans le but d'éviter, de prévenir ou de réduire les effets nocifs de ces substances sur la santé humaine ou sur l'environnement dans son ensemble (c'est le non-respect de ces valeurs limites qui entraîne les procédures contentieuses avec la Commission européenne) ;
- un objectif de qualité de l'air (OQA) ou encore valeur guide : niveau de concentration de substances polluantes dans l'atmosphère à atteindre à long terme, sauf lorsque cela n'est pas réalisable par des mesures proportionnées, afin d'assurer une protection efficace de la santé humaine et de l'environnement dans son ensemble.

La directive 2008/50/CE du Parlement européen et du Conseil du 21 mai 2008 concernant la qualité de l'air ambiant et un air pur pour l'Europe est transposée en France par le décret n° 2010-1250 du 21 octobre 2010 relatif à la qualité de l'air. Ce dernier recense plusieurs valeurs seuils et valeurs guides quant à de nombreux polluants présents dans l'atmosphère et notamment les NO₂ et PM₁₀. Un résumé de ces valeurs est proposé dans le tableau ci-dessous.

L'Organisation Mondiale de la Santé (OMS) a également publié en 2005 un rapport intitulé « Lignes directrices OMS relatives à la qualité de l'air : particules, ozone, dioxyde d'azote et dioxyde de soufre » recensant plusieurs concentrations cibles intermédiaires ainsi que les objectifs finaux de concentration en polluants. Ces derniers appelés « lignes directrices » sont résumés dans le tableau ci-dessous (valeurs proposées par l'OMS révisées en 2021).

Tableau 4 : Valeurs limites et objectifs (directive européenne)

	NO ₂	PM ₁₀	PM _{2,5}
VALEUR LIMITE (MOYENNE ANNUELLE)	20 mg/m ³	20 mg/m ³	10 mg/m ³
VALEUR LIMITE (MOYENNE JOURNALIERE)	/	50 mg/m ³ (ne pas dépasser plus de 35 fois/an)	/
VALEUR LIMITE (MOYENNE HORAIRE)	200 mg/m ³ (ne pas dépasser plus de 18 fois/an)	/	/
OBJECTIF DE QUALITE (EN MOYENNE ANNUELLE)	40 mg/m ³	30 mg/m ³	10 mg/m ³

Tableau 5 : Lignes directrices de l'OMS (mises à jour fin 2021)

	NO ₂	PM ₁₀	PM _{2,5}
VALEUR LIMITE (MOYENNE ANNUELLE)	10 µg/m ³	15 µg/m ³	5 µg/m ³
VALEUR LIMITE (MOYENNE JOURNALIERE)	25 µg/m ³	45 µg/m ³ (max 3 à 4j/an)	15 µg/m ³ (max 3 à 4j/an)
VALEUR LIMITE (MOYENNE HORAIRE)	200 µg/m ³	/	/

La qualité de l'air extérieur fait l'objet de nombreuses investigations aussi bien métrologiques que numériques en France par l'intermédiaire des AASQAs (Associations Agréées de Surveillance de la Qualité de l'Air), et ce notamment au niveau des grandes villes.

Dans la Région des Hauts-de-France, cette tâche a été confiée à l'ATMO Hauts-de-France. Cette dernière produit tous les ans des cartes de concentrations moyennes annuelles en polluants s'étalant sur toutes les agglomérations et tout le territoire régional.

Les illustrations suivantes correspondent aux extraits des cartes de concentration moyenne annuelle en NO₂ en particules fines de diamètre inférieur à 10 µm (PM₁₀) et en PM_{2,5} en 2022 au niveau de la zone d'étude.

D'après ces éléments, les concentrations moyennes annuelles en NO₂, PM₁₀ et PM_{2,5} ne dépassaient pas les valeurs limites de qualité de l'air de l'Union Européenne.

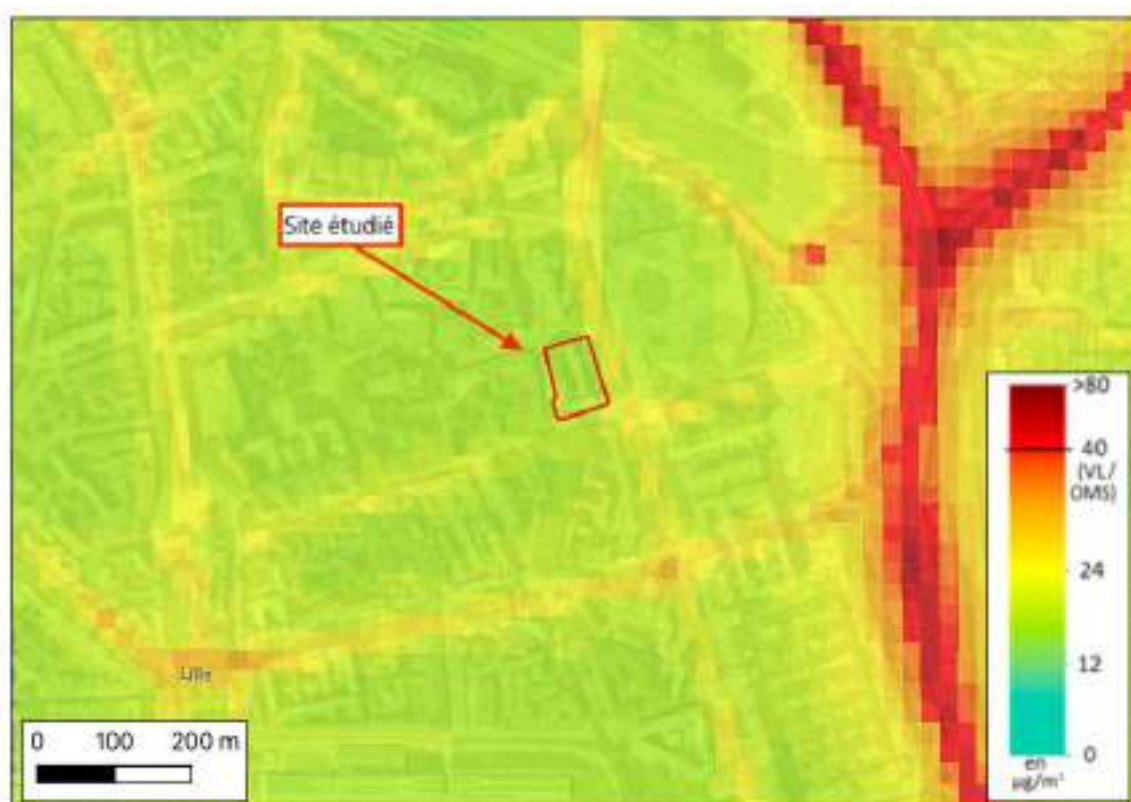


Illustration 30 : Moyenne annuelle de NO_2 en 2022 – Source ATMO Hauts-de-France



Illustration 31 : Moyenne annuelle de PM_{10} en 2022 – Source ATMO Hauts-de-France

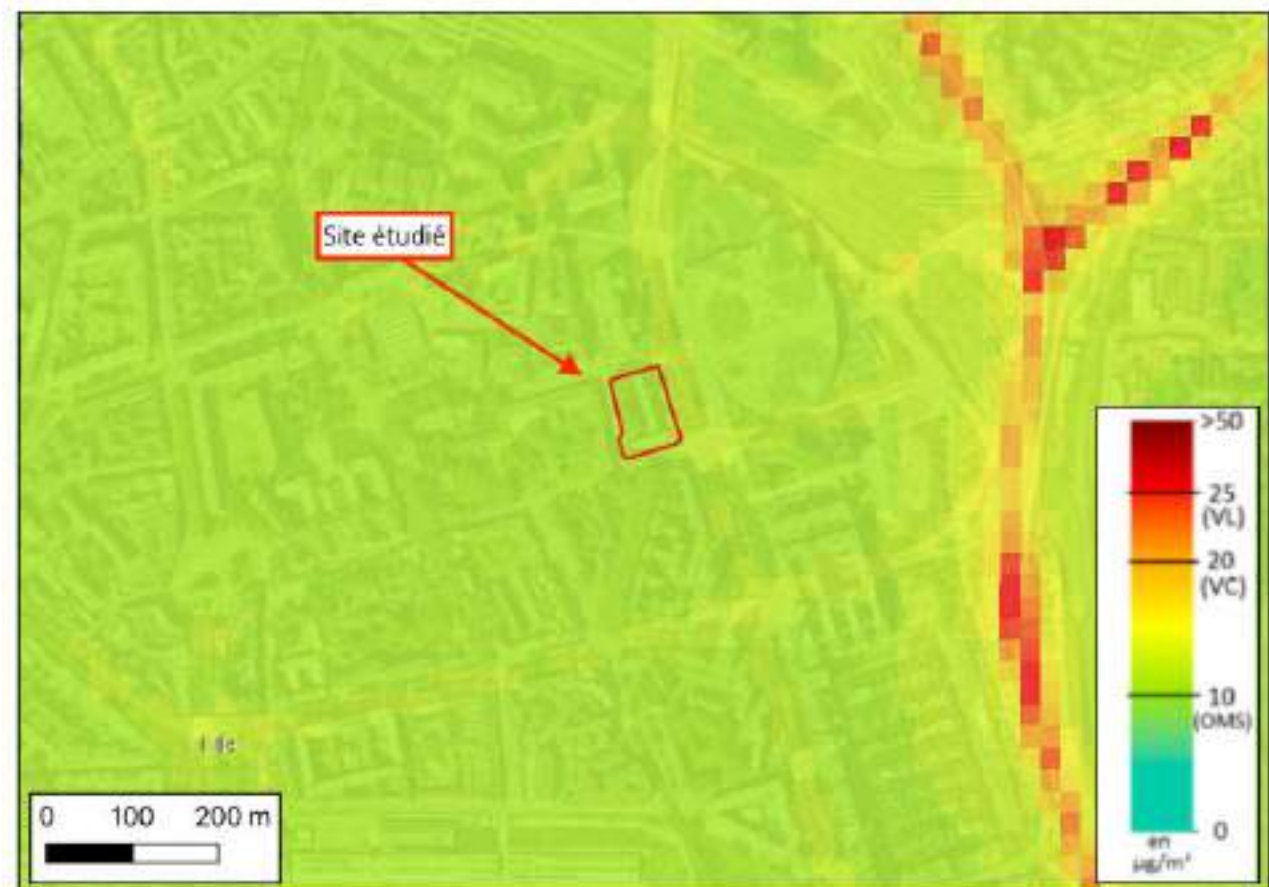


Illustration 32 : Moyenne annuelle de PM2.5 en 2022 – Source ATMO Hauts-de-France

Les cartographies d'ATMO indiquent :

- environ 20 mg/m³ pour les PM10 ;
- environ 13 mg/m³ pour les PM2,5 ;
- environ 20 mg/m³ pour les NO₂.

Les valeurs limites européennes l'UE et les valeurs de l'OMS ne sont pas respectées pour les principaux polluants sur le secteur du projet. Les enjeux relatifs à la qualité de l'air sont élevés au vu du contexte urbain aux abords d'axes routiers soutenant un trafic important.

4.14 Réseaux divers

Le projet est localisé au sein du centre urbain historique de Lille, sur des terrains urbanisés de longue date et supportant un bâtiment relié à divers réseaux. De plus une Servitude d'Utilité Publique liée à la présence de canalisations d'eau et d'assainissement grève son secteur Sud-Est. La présence de ces réseaux existants comme de cette Servitude d'Utilité Publique sera prise en compte dans le cadre du dimensionnement du projet.

5. Synthèse des enjeux associés à la zone d'étude

Tableau 6 : Synthèse des enjeux associés à la zone d'étude

MILIEU	THEMATIQUE	ENJEUX	JUSTIFICATION
Milieu physique	Climat	Élevé	Les enjeux climatiques sont toujours élevés quel que soit le projet.
	Topographie	Nul	Les terrains du projet sont totalement plats, à une cote moyenne de 25 m NGF.
	Géologie	Faible	Le contexte géologique sédimentaire du site ne présente pas d'enjeu particulier ; toutefois il faut rappeler : - une perméabilité médiocre des remblais limono-graveleux et des limons - la variabilité des épaisseurs de remblais et la présence potentiel d'anciennes fortifications VAUBAN
	Eaux souterraines	Moyen	Aucune utilisation des eaux souterraines au droit du site. En dehors de tout périmètre de protection de captage AEP. Des mesures constructives devront être prises pour la réalisation des niveaux de sous-sol en raison de la faible profondeur de la nappe.
	Eaux superficielles	Nul	Aucun cours d'eau, ruisseau, surface en eau ou zone humide n'est localisé sur le site.
	Risques naturels	Moyen	Le projet est concerné par un risque fort de retrait-gonflement des argiles et par le risque d'inondation de cave.
Milieu naturel	Zonages réglementaires et patrimoniaux	Faible	Le projet est situé à distance de tout zonage réglementaire et le contexte urbain très dense empêche toute connexion écologique avec ces derniers.
	Habitats naturels, faune et flore	Faible	Le site est pauvre en biodiversité et concerné par une biodiversité dite « ordinaire ».
Milieu humain	Démographie, habitat, emploi et économie	Faible	Le projet répond aux orientations du SCOT de Lille Métropole pour une maîtrise de l'extension de la ville et une optimisation de la ressource foncière.

MILIEU	THEMATIQUE	ENJEUX	JUSTIFICATION
	Paysage	Élevé	Le projet est localisé au sein du centre urbain de la métropole de Lille.
	Patrimoine	Élevé	Le projet s'inscrit au sein des périmètres de protection de 500 mètres instaurés en périphérie de 5 monuments historiques. Des prescriptions archéologiques sont données pour l'ensemble du site.
	Risques industriels et technologiques	Nul	Le projet n'est concerné par aucun risque technologique.
	Sites et sols pollués	Faible	Aucune occupation industrielle ni aucune pollution accidentelle ni aucune pollution pyrotechnique n'est recensée au droit du site.
	Trafic	Élevé	Le projet s'inscrit au sein d'un secteur qui soutient une forte circulation. Le site est bien desservi par le réseau de transports en commun, avec des lignes de bus et de métro à sa proximité. Des pistes cyclables bordent chaque rue du projet.
	Ambiance acoustique	Élevé	Le projet s'insère dans un centre métropolitain aux abords direct de voix routières bruyantes. D'autres grands axes routiers et ferrés sont localisés à environ 350 m à l'Est du site.
	Qualité de l'air	Élevé	Les valeurs limites européennes l'UE et les valeurs de l'OMS ne sont pas respectées pour les principaux polluants sur le secteur du projet. Les enjeux relatifs à la qualité de l'air sont élevés au vu du contexte urbain aux abords d'axes routiers soutenant un trafic important.
	Réseaux divers	Moyen	Le projet est localisé au sein du centre urbain historique de Lille, sur des terrains urbanisés de longue date et supportant un bâtiment relié à divers réseaux. Une Servitude d'Utilité Publique liée à la présence de canalisations d'eau et d'assainissement grève son secteur Sud-Est.

6. Impacts du projet et prise en compte de l’environnement

6.1 Impacts du projet sur l’environnement et prises en compte dans le projet

Tableau 7 : Synthèse des impacts et des mesures prises dans le projet

THEMATIQUES	VULNERABILITE DU SITE	ENJEU	INTEGRATION DANS LE PROJET – PRISE EN COMPTE
CLIMAT	Les enjeux climatiques sont toujours élevés quel que soit le projet.	Élevé	Les bâtiments du projet respecteront les seuils 2025 de la RE2020 dans leur conception. Les logements respecteront la certification NF habitat HQE.
TOPOGRAPHIE	Les terrains du projet sont totalement plats, à une cote moyenne de 25 m NGF.	Nul	Aucune mesure relative à la topographie n'est nécessaire.
GÉOLOGIE	Le contexte géologique sédimentaire du site ne présente pas d'enjeu particulier ; toutefois il faut rappeler : une perméabilité médiocre des remblais limono-graveleux et des limons la variabilité des épaisseurs de remblais et la présence potentiel d'anciennes fortifications VAUBAN	Faible	Le dimensionnement des fondations du projet et de ses niveaux prévus en sous-sol prendra en compte les particularités géotechniques du site, relevées par l'étude ad-hoc réalisée par Fondasol en décembre 2020. Une attention particulière devra être affichée par rapport, à la problématique pyrotechnique ainsi qu'aux fortifications Vauban supposées sur le site.
EAUX SOUTERRAINES	Aucune utilisation des eaux souterraines au droit du site. En dehors de tout périmètre de protection de captage AEP. Des mesures constructives devront être prises pour la réalisation des niveaux de sous-sol en raison de la faible profondeur de la nappe.	Moyen	L'impact du projet sur les eaux souterraines sera limité à des pollutions accidentelles dont le risque est faible. Il est principalement lié aux déversements possibles dus à des vidanges/accidents en phase chantier ou en phase exploitation, sur voiries, donc liés aux hydrocarbures et à l'infiltration des eaux pluviales. Le projet ne fait aucun usage de la nappe. Des mesures et dispositions constructives spécifiques devront être prévues pour le dimensionnement des futurs niveaux souterrains du projet. En phase chantier : une aire spécifique de fabrication ou de livraison de béton sera mise en place. Elle sera étanche. Cette mesure évite la pollution des sols et des eaux par les bétons ou leur laitance. Toutes les matières dangereuses (hydrocarbures, huiles de vidange, ...) seront stockées dans un local fermé à clef, sur rétention étanche. Les dépôts intempestifs seront interdits. Les rejets directs seront interdits. Les engins devront être en bon état de fonctionnement. Les circuits hydrauliques et les joints des matériels de chantier seront vérifiés pour éviter toute fuite. Les installations temporaires relatives à l'entretien et au stockage des engins seront étanches. Les camions et le matériel (en particulier les bétonnières) seront lavés dans des fosses prévues à cet effet et vidangées périodiquement selon les règles de l'art. En cas d'accident : Outre les mesures prévues pour éviter les fuites, en cas de déversement accidentel de polluants, les terres souillées seront enlevées immédiatement et transportées dans des installations de stockage de déchets spécialisées. Les équipes de chantier devront également être équipées d'absorbant pour hydrocarbures, afin de gérer les fuites de moindre quantité. Les fouilles des zones impactées ne devront pas rester à ciel ouvert durant les périodes pluvieuses. Les travaux d'excavation/évacuation/remblaiement devront être conduit rapidement pour limiter les risques d'exposition des fouilles aux intempéries. Les mesures proposées permettront de supprimer les effets du projet sur la ressource en eau en phase chantier. Des mesures de compensation ne seront pas nécessaires.

THEMATIQUES	VULNERABILITE DU SITE	ENJEU	INTEGRATION DANS LE PROJET – PRISE EN COMPTE
EAUX SUPERFICIELLES	Aucun cours d'eau, ruisseau, surface en eau ou zone humide n'est localisé sur le site.	Nul	Aucune mesure relative n'est nécessaire.
RISQUES NATURELS	Le projet est concerné par un risque fort de retrait-gonflement des argiles et par le risque d'inondation de cave.	Moyen	Le dimensionnement des deux niveaux en sous-sol du projet devra être calé à une hauteur minimale permettant d'éviter tout problème d'inondation par remontée d'eaux souterraines. Les fondations du projet comme ses deux niveaux en sous-sol seront dimensionnés en tenant compte de son implantation dans un secteur à fort risque de retrait-gonflement des argiles, en conduisant ces fondations jusqu'à des niveaux de craie saine situés entre 15 et 20 m de profondeur sous sa surface.
MILIEU NATUREL	Le projet est situé à distance de tout zonage réglementaire et le contexte urbain très dense empêche toute connexion écologique avec ces derniers. Le site est pauvre en biodiversité et concerné par une biodiversité dite « ordinaire ».	Faible	Afin de mieux s'intégrer dans le milieu naturel : - la pollution lumineuse générée par le projet sera minimisée ; - une palette végétale variée avec des hauteurs de végétation variées seront intégrées dans les aménagements paysagers ; - les bâtiments pourront être végétalisés en toiture ; - les zones de bosquets seront favorisées. Le projet respectera le quota d'espaces verts et de plantation d'arbres imposé dans le règlement du secteur UCM 1.1.1 du PLUi de la Métropole Européenne de Lille.
PAYSAGE	Le projet est localisé au sein du centre urbain de la métropole de Lille.	Élevé	Le respect des prescriptions du PLUi de la métropole Européenne de Lille pour la zone UCM 1.1.1, favorisera son intégration dans le paysage dans ce centre urbain. Le projet respectera des hauteurs, une densité, une dilatation, des superficies d'espaces verts, des matériaux en façade et toitures, ainsi que des critères de conformité en termes d'alignement urbain conformes aux prescriptions du règlement de cette zone de ce PLUi.
PATRIMOINE	Le projet s'inscrit au sein des périmètres de protection de 500 mètres instaurés en périphérie de 5 monuments historiques. Des prescriptions archéologiques sont données pour l'ensemble du site.	Élevé	Le projet respectera les mesures et dispositions constructives de l'Architecte des Bâtiments de France pour favoriser son intégration dans le centre historique de Lille. Le projet étant localisé en zone de présomption de prescriptions archéologiques, le Préfet de Région et les services de le DRAC seront consultés et saisi.
RISQUES INDUSTRIELS ET TECHNOLOGIQUES	Le projet n'est concerné par aucun risque technologique.	Nul	Aucune mesure relative à la thématique des risques industriels et technologiques n'est nécessaire dans le cadre du projet.
TRAFIC	Le projet s'inscrit au sein d'un secteur qui soutient une forte circulation. Le site est bien desservi par le réseau de transports en commun, avec des lignes de bus et de métro à sa proximité. Des pistes cyclables bordent chaque rues du projet.	Faible	En phase chantier : Le trafic sera impacté de façon temporaire par les engins de chantier. Les livraisons seront planifiées en dehors des heures de pointes de manière à réduire l'impact du projet sur la circulation. En phase exploitation : Le projet aura un impact sur le trafic. Toutefois l'ajout de logements par rapport à la situation actuelle sera négligeable au regard des flux déjà mesurés sur les axes routiers voisins du projet.

THEMATIQUES	VULNERABILITE DU SITE	ENJEU	INTEGRATION DANS LE PROJET – PRISE EN COMPTE
AMBIANCE ACOUSTIQUE	Le projet s’insère dans un centre métropolitain aux abords direct de voix routières bruyantes. D’autres grands axes routiers et ferrées sont localisés à environ 350 m à l’Est du site.	Élevé	En phase chantier : les travaux vont générer des nuisances sonores qui impacteront le voisinage. Les mesures classiques de réduction des nuisances sonores en phase chantier seront mise en place. En phase exploitation : des mesures d’isolation acoustique pourront être prises sur les façades. Le choix des matériaux et des aménagements permettra de diminuer les nuisances liées au trafic routier environnant afin de maximiser le confort de vie des futurs résidents, également sur ses parties moins exposées aux bruits.
QUALITÉ DE L’AIR	Les valeurs limites européennes l’UE et les valeurs de l’OMS ne sont pas respectées pour les principaux polluants sur le secteur du projet. Les enjeux relatifs à la qualité de l’air sont élevés au vu du contexte urbain aux abords d’axes routiers soutenant un trafic important.	Élevé	En phase chantier : les travaux vont engendrer des émissions en polluants atmosphériques dans l’air. Des poussières pourront également impacter l’air et la santé humaine par volatilisation. Compte tenu du faible débit à la source, ces impacts seront faibles et temporaires. En phase exploitation : Le projet ne va pas détériorer la qualité de l’air. Aucun rejet n’est envisagé. L’usage résidentiel reste le même qu’actuellement.
RÉSEAUX DIVERS	Le projet est localisé au sein du centre urbain historique de Lille, sur des terrains urbanisés de longue date et supportant un bâtiment relié à divers réseaux. Une Servitude d’Utilité Publique liée à la présence de canalisations d’eau et d’assainissement grève son secteur Sud-Est..	Moyen	La présence de ces réseaux existants comme de cette Servitude d’Utilité Publique sera prise en compte dans le cadre du projet. Tous les réseaux présents seront facilement raccordables au projet.

6.2 Conclusion

S'il s'agit bien d'un projet qui s'insère sur des terrains pouvant présenter des enjeux moyens à élevés, notamment en raison de son inscription au sein du centre urbain historique de Lille, secteur à enjeux urbanistiques, paysagers et patrimoniaux élevés, soumis à des niveaux de bruit non négligeables et desservi par des axes de circulation routiers supportant un trafic soutenu, le projet en lui-même n'induera que des impacts limités sur son environnement par rapport à l'usage actuel.

La synthèse environnementale décrite dans le tableau précédent démontre que le projet n'aura pas d'incidences notables sur l'environnement ou la santé humaine au sens et pour l'application de l'article L 122-1 II du Code de l'environnement car il respectera les préconisations énoncées dans ce dossier et dans les différentes études annexes.

Au vu de tous les éléments mis à jour dans ce dossier, nous pouvons conclure que la soumission du projet à une procédure d'évaluation environnementale n'est pas nécessaire.



archimed
environnement



Annexe 5

*Courrier du Service d'Infrastructure
de la Défense au Service de
l'Architecture et du Patrimoine de
Lille du 06/03/2019 et courrier de la
DRAC des Hauts-de-France du
14/03/2019*

MINISTÈRE DES ARMÉES



DIRECTION CENTRALE
DU SERVICE D'INFRASTRUCTURE
DE LA DÉFENSE

SERVICE DES RÉALISATIONS

Sous-direction gestion du patrimoine
Bureau de la gestion domaniale, de
l'urbanisme et de l'environnement

Affaire suivie par :
SACE Alexandra ROY
Tél : 01.39.07.67.20
Pnia : 021.783.67.20
alexandra.roy@intradef.gouv.fr
stephane.schehl@intradef.gouv.fr

Versailles, le **~6 MARS 2019**
N° /ARM/SGA/DCSID/RLT/SDGP/BGDUE

50 1 2 4 5

Le directeur central du service d'infrastructure
de la défense

à

Monsieur le directeur du service territorial de
l'architecture et du patrimoine de Lille
Hôtel Scrive
3 Rue de Lombard – TSA 50043
59049 Lille cedex

OBJET : Monuments historiques – Lille.

P. JOINTES : a) Plan cadastral,
b) Contenances cadastrales (parcelle HV 55-HV 77),
c) Copie de plan figurant les secteurs MH – ville de Lille.

Dans le cadre de la réalisation d'un programme de logements domaniaux, la Direction centrale du service d'infrastructure de la défense (DCSID), souhaiterait connaître si la zone retenue : La cité Cadres - 8 Bvd Emile Dubuisson – 59000 Lille présente un risque de covisibilité, dans la mesure où elle se trouve dans le périmètre de protection des 500m, à proximité de monuments historiques.

En effet, en l'état actuel du projet, il est envisagé de déconstruire les deux immeubles en R+4 des années 30 pour réaliser un ensemble de logements en R+6 avec un RDC de grande hauteur, soit une hauteur totale plafond de 21m.

Tout complément d'information pourra être demandé par courriel aux adresses mails ci-dessus.

Une réponse sous présent timbre, pour le 2 avril 2019 serait appréciée.

L'ingénieur en chef de 1^{ère} classe
Jacques MASSOT
~~Sous-directeur gestion du patrimoine~~

COPIE :

- Archives (2 ex)
- BCC
- Chrono

Département :
NORD

Commune :
LILLE

Section : HV
Feuille : 000 HV 01

Échelle d'origine : 1/1000
Échelle d'édition : 1/1000

Date d'édition : 20/12/2018
(fuseau horaire de Paris)

Coordonnées en projection : RGF93CC50
©2017 Ministère de l'Action et des
Comptes publics

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

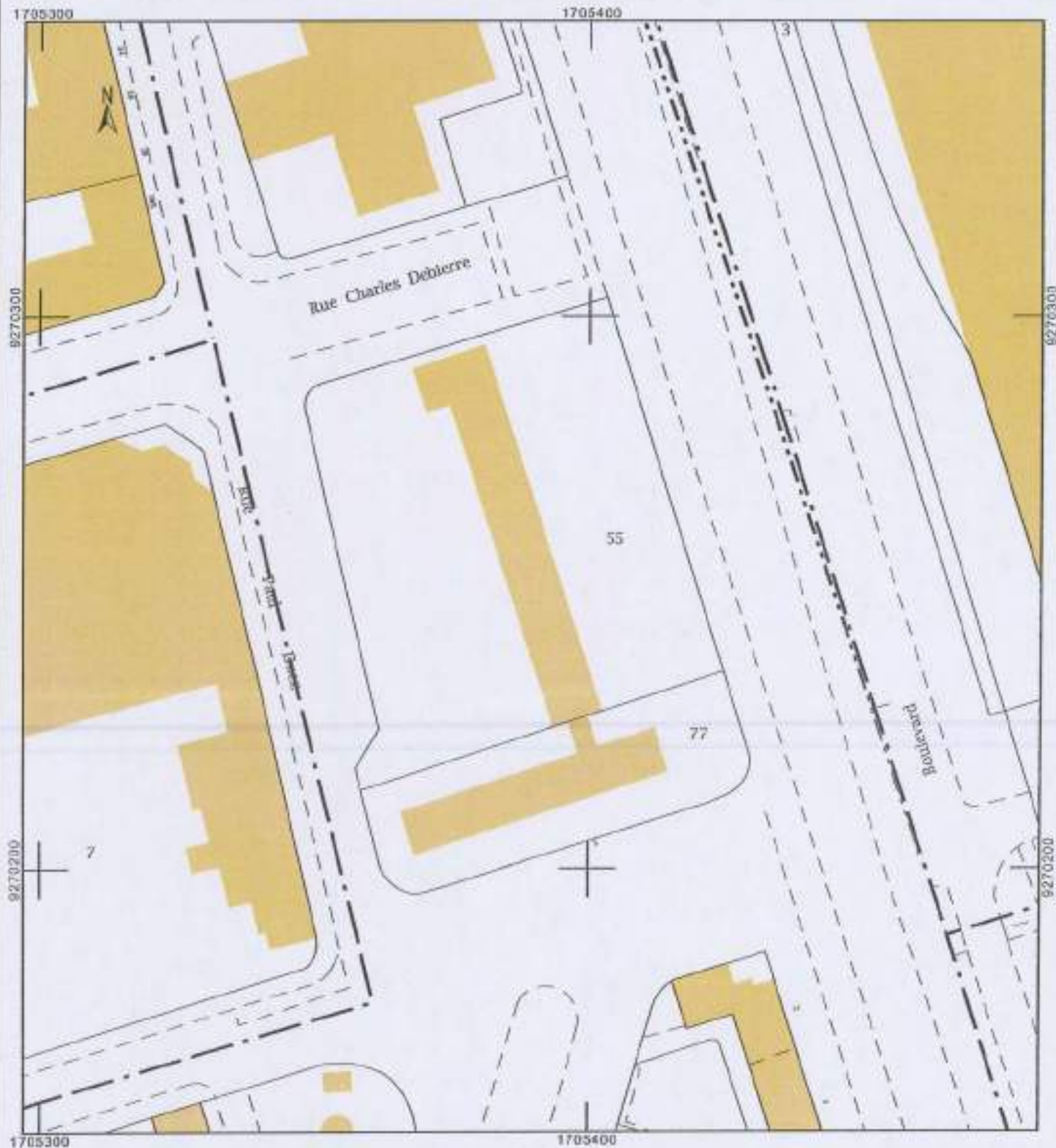
EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL

Cite' cadres

Le plan visualisé sur cet extrait est géré
par le centre des impôts foncier suivant :
LILLE I
CITE ADMINISTRATIVE RUE GUSTAVE
DELORY 3EME ETAGE 59018
59018 LILLE Cedex
tél. 03-20-95-65-53 - fax 03-20-95-65-57
cdif.lille-1@dgif.finances.gouv.fr

Cet extrait de plan vous est délivré par :

cadastre.gouv.fr



Informations littérales relatives à 1 parcelle sur la commune : LILLE (59).

Références de la parcelle 000 HV 55

Référence cadastrale de la parcelle

000 HV 55

Contenance cadastrale

4 417 mètres carrés

Adresse

**BD EMILE DUBUISSON
59000 LILLE**

Informations littérales relatives à 1 parcelle sur la commune : LILLE (59).

Références de la parcelle 000 HV 77

Référence cadastrale de la parcelle

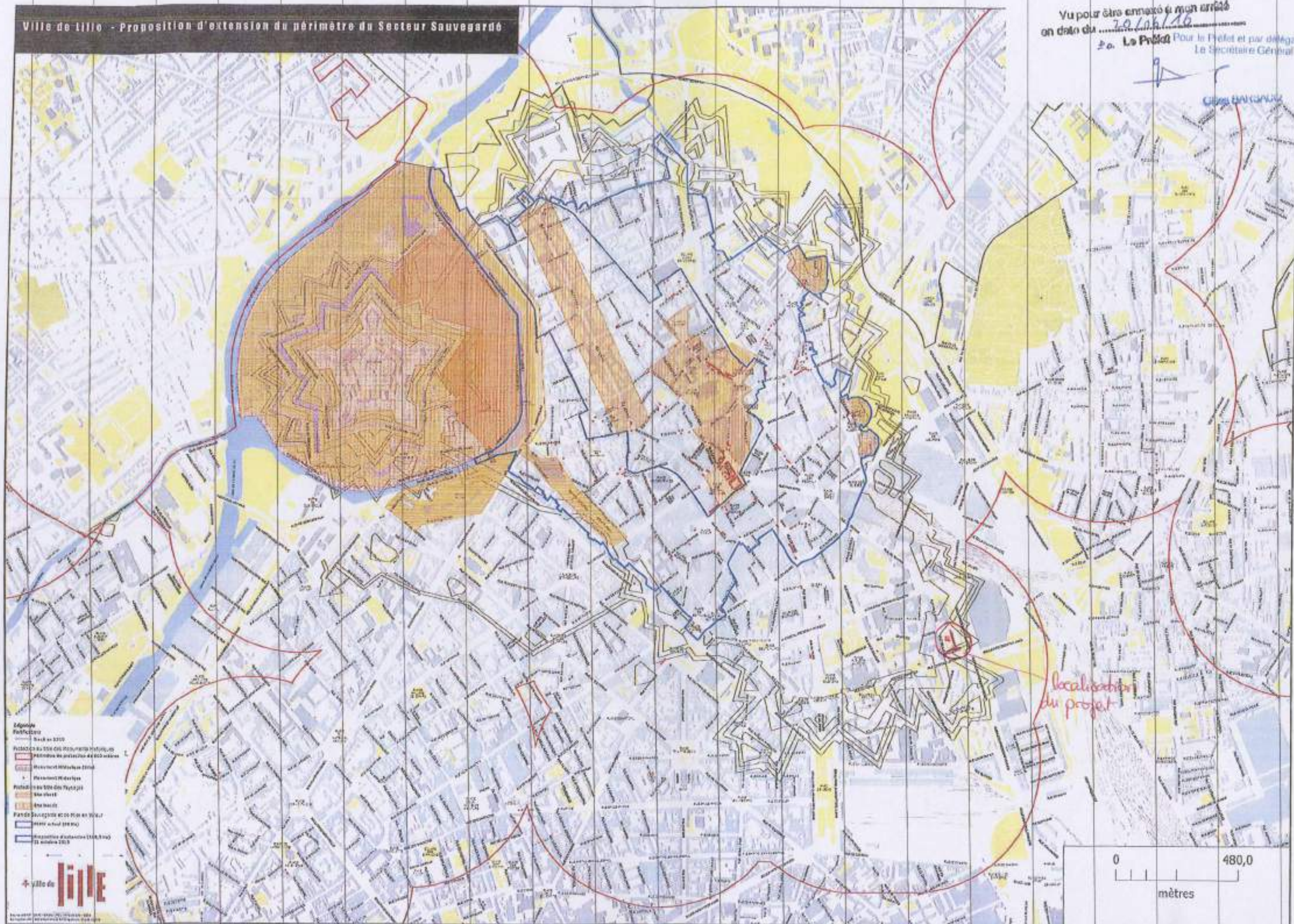
000 HV 77

Contenance cadastrale

1 490 mètres carrés

Adresse

**3 RUE GEORGES LEFEBVRE
59000 LILLE**



Légende
 Secteur Sauvegardé
 Périmètre du Secteur Sauvegardé
 Périmètre de protection de 100 mètres
 Périmètre de protection de 500 mètres
 Périmètre de protection de 1000 mètres
 Périmètre de protection de 1500 mètres
 Périmètre de protection de 2000 mètres
 Périmètre de protection de 2500 mètres
 Périmètre de protection de 3000 mètres
 Périmètre de protection de 3500 mètres
 Périmètre de protection de 4000 mètres
 Périmètre de protection de 4500 mètres
 Périmètre de protection de 5000 mètres
 Périmètre de protection de 5500 mètres
 Périmètre de protection de 6000 mètres
 Périmètre de protection de 6500 mètres
 Périmètre de protection de 7000 mètres
 Périmètre de protection de 7500 mètres
 Périmètre de protection de 8000 mètres
 Périmètre de protection de 8500 mètres
 Périmètre de protection de 9000 mètres
 Périmètre de protection de 9500 mètres
 Périmètre de protection de 10000 mètres

PREFET DE LA REGION HAUTS-DE-FRANCE

Direction régionale
des affaires culturelles
des Hauts-de-France

à

Affaire suivie par :
Catherine BOURLET
Unité départementale de l'architecture
et du patrimoine du Nord
tél. : (33) 03 28 36 78 70
courriel : sdap.nord@culture.gouv.fr

Ministère des Armées
Secrétariat général pour l'administration
Direction Centrale du Service
d'Infrastructure de la Défense
Service des Réalisations
A l'attention de Monsieur Jacques MASSOT,
Sous-directeur gestion du patrimoine
3, Rue de l'Indépendance américaine
CS 80 601
78013 VERSAILLES cedex

Lille, le 14 mars 2019

**OBJET : Votre courrier du 06/03/2019 – parcelle HV 55/HV 77/La cité Cadres,
Boulevard Emile Dubuisson.**

Monsieur,

Vous m'interrogez sur la situation de cette parcelle au regard des servitudes liées aux Monuments historiques. Parallèlement, vous me faites part d'un projet de démolition du bâtiment existant et d'une reconstruction dans un gabarit nettement supérieur (21m).

La « cité Cadres » est bien située dans le périmètre des abords de cinq monuments historiques dont deux particulièrement visibles : le beffroi de l'hôtel de Ville (aussi classé au patrimoine mondial UNESCO) et la Noble Tour, Rue des Déportés.

La cité Cadres s'inscrit, par ailleurs, dans un contexte bâti cohérent, assez peu élevé. Elle jouxte plusieurs bâtiments ou ensemble de bâtiments, inscrits au PLU comme intéressants à conserver et à valoriser (IPAP) et elle s'implante dans une logique de retrait par rapport au Boulevard reprise par d'autres bâtiments d'habitation.

Je ne peux répondre sur la faisabilité d'un futur projet dont je n'ai aucun élément. La hauteur en absolu n'est pas un élément suffisant pour me prononcer mais les observations émises au paragraphe précédent seront certainement à prendre en considération. Je transmets votre courrier au service urbanisme de la Ville de Lille, qui doit être associée à la démarche.

Par ailleurs, depuis plusieurs mois, le service (UDAP) est destinataire de multiples demandes ponctuelles sur des projets concernant diverses propriétés de l'armée (démolition sur l'Esplanade, projet Rue du Guet, etc., puis reconstruction). Il me paraît essentiel, avec la Ville de Lille, d'avoir la visibilité sur un plan d'ensemble pluriannuel des interventions envisagées sur votre patrimoine sur Lille et notamment dans les secteurs protégés.

Je vous prie de recevoir, Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.

Le Chef de l'unité départementale
de l'architecture et du patrimoine du Nord
architecte des Bâtiments de France



Catherine BOURLET